

L'album-souvenir de Québec '84
Il faut l'acheter...
c'est officiel

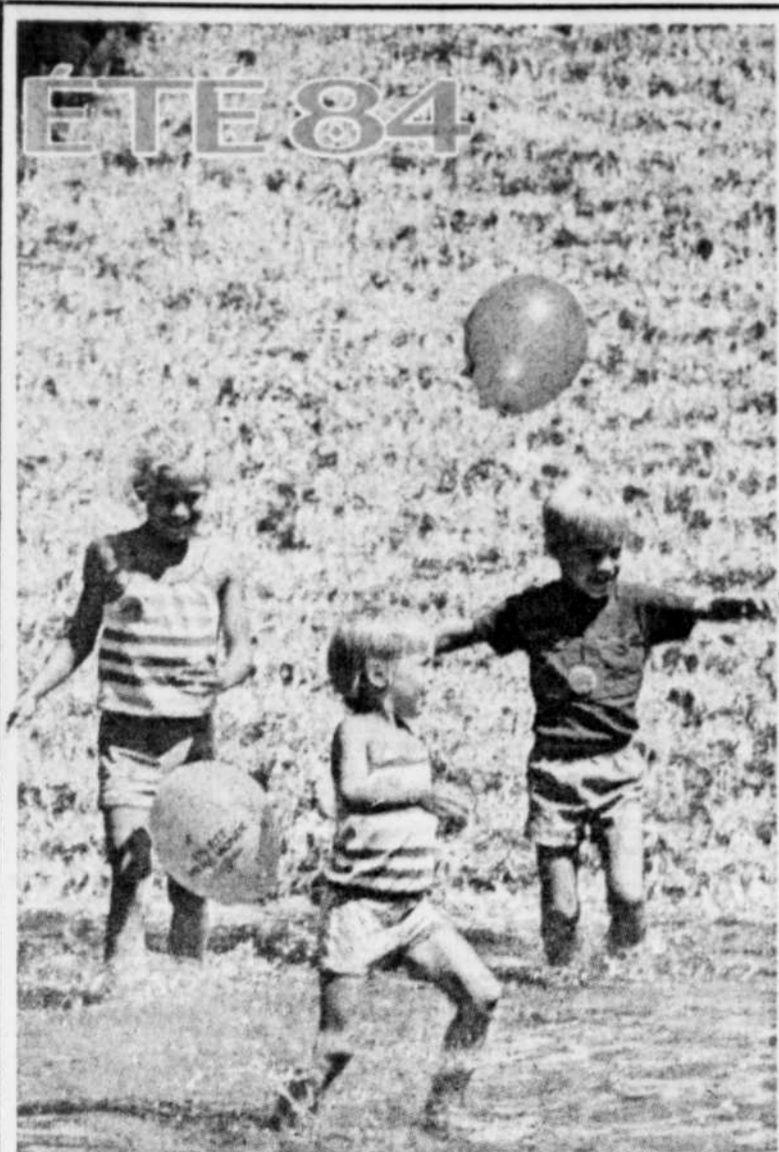
LE SOLEIL

dépôts garantis 30 jours 11%
taux annuel
FIDUCIE PRÊT ET REVENU
692-1221 626-1221

88e année, no 176
50 pages 4 cahiers

QUÉBEC, MARDI 24 JUILLET 1984

• Livraison à domicile (6 jours) 2,10\$
Iles de la Madeleine-Gaspé-Percé-Abitibi 50c Québec 35c



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Qu'il fasse beau ou qu'il pleuve, les enfants aiment bien jouer dans l'eau et le site du Vieux-Port a de quoi combler les désirs des jeunes. Danièle, Catherine et Christian Bolduc, de Saint-Joseph de Beauce, ont profité de leur passage près de l'Agora pour fêter à leur façon. Québec 84 permettra aux jeunes le libre accès au Vieux-Port, en fin de semaine avec le passage du Cirque du Soleil. D'autres mesures vont assurer un accès gratuit à plus de personnes. Pierre Pelchat explique en page D-2.

Le spectacle de Dubois annulé Québec 84 ne rembourse pas

par Robert FLEURY

Il n'est pas question que la Corporation Québec 1534-1984 rembourse les visiteurs du Vieux-Port qui avaient déboursé \$6 pour assister au spectacle de Claude Dubois sur la Grande Scène vendredi soir, le spectacle étant contremandé à cause de la pluie.

C'est ce qu'a confirmé au SOLEIL le directeur du service de presse de Québec 1534, M. Roger Labonté, interrogé en ce sens par LE SOLEIL.

C'est une citoyenne de Sainte-Foy, Mme M. Bussières, qui avait d'abord dirigé sa question à NOUS... CONSOMMATEURS du journal LE SOLEIL après avoir vainement tenté d'obtenir un remboursement sur-le-champ, vendredi soir.

"Nous étions quatre étudiantes à avoir payé \$6 chacune

pour le spectacle et puisqu'il fut contremandé à cause de la pluie, nous avons immédiatement demandé le remboursement au guichet mais là, on ne savait pas quoi faire de notre demande, d'autant plus qu'il y avait environ 40 autres personnes qui en faisaient autant. Finalement, une hôtesse, qui s'est identifiée, nous a remis un talon de billet, qu'elle a signé, attestant que nous étions là à ce moment, mais personne ne savait que faire de notre réclamation et il n'y avait aucun responsable sur place", dit-elle au SOLEIL.

Il a fallu une bonne demi-douzaine d'appels de la part du SOLEIL pour avoir une réponse de la part de la corporation qui a réaffirmé sa politique de ne jamais rembourser mais qui avait accepté de réévaluer ces cas "au

Lire A-2, QUÉBEC 84

Sur la Basse-Côte-Nord

Infirmière assassinée

par Lucien LATULIPPE

Une infirmière a été assassinée, hier, à Old Fort (Vieux-Fort), localité située à 60 kilomètres à l'ouest de Blanc-Sablon, sur la Basse-Côte-Nord. Elle a été identifiée, en fin de soirée, comme étant Odile Lemay, âgée de 30 ans et originaire de Saint-Edouard de Lotbinière.

La Sûreté du Québec à Baie-Comeau précise que Mlle Lemay travaillait au dispensaire de Old Fort pour le ministère provincial des Affaires sociales et qu'elle avait

été trouvée sans vie, hier matin, dans la roulotte mobile où elle vivait seule et qui est adjacente au dispensaire. Elle aurait été assommée et étranglée par la suite. Une autopsie devait être pratiquée sur le corps de la victime à Rimouski, aujourd'hui.

Rien n'aurait été volé dans la roulotte et la SQ laisse entendre que l'agression sexuelle serait le mobile du crime, ce que l'autopsie devrait révéler.

Mlle Lemay ne s'est pas présentée au dispensaire, comme d'habitude, hier matin,

et quelqu'un s'est rendu à la roulotte. Le crime aurait été découvert entre 9h et 10h et le poste de la SQ à Blanc-Sablon a aussitôt été alerté.

L'heure du crime n'a pu être établie, hier, mais il semble qu'il se soit produit au cours de la nuit de dimanche à hier. On présume que deux personnes y ont participé.

Selon les indices recueillis sur les lieux, quelqu'un aurait frappé à la porte, en pleine nuit, et l'infirmière a répondu croyant que

Lire A-2, ASSASSINÉE

Le Cessna disparu

Indice rejeté par le fleuve

par Yvan LEPINE

Il ne reste presque plus de chance de retrouver vivants les deux passagers-pilotes du Cessna 150, disparu vendredi soir au-dessus du fleuve Saint-Laurent, entre Saint-Irénée et Rivière-du-Loup. Un citoyen de Saint-Irénée a rapporté hier un portefeuille qu'il a trouvé samedi après-midi sur les berges du Saint-Laurent, à Saint-Irénée, et clairement identifié comme étant celui de Mme Claire Guay.

Le sergent Jacques Lysight, un des superviseurs des opérations de recherche, a tout de même affirmé que les recherches se poursuivront tant que l'avion n'aura pas été retrouvé. Les chercheurs concen-

autres informations et photos, page A-3

treront leurs efforts au-dessus du fleuve, en face de Saint-Irénée.

Toute la fin de semaine, l'équipe de recherche a reçu des dizaines d'appels de personnes de Charlevoix ayant des informations sur l'accident. M. Marcel Gravel, de Saint-Irénée, a quant à lui remarqué vendredi soir un objet flottant sur le fleuve, mais il a cru qu'il s'agissait d'un amateur de planche à voile en difficulté. Mais, lorsqu'il a entendu parler de l'avion disparu et qu'il s'est rappelé avoir vu un cli-gnotant, il a appelé à l'aéroport de Saint-Irénée.

Hier, trois appareils des forces armées ont patrouillé la zone où l'avion a pu s'écraser, mais ils n'ont pu totaliser que 16 heures de vol, alors qu'ils en avaient fait 70 samedi et dimanche. C'est le mauvais temps qui est la cause de ce nombre d'heures réduit et qui serait aussi la cause de l'écrasement.

Les opérations de secours ont

Lire A-2, CESSNA



Le Soleil, Yvan Lépine

Impuissantes, les familles des deux pilotes ont dû attendre trois jours à l'aéroport de Saint-Irénée avant que le fleuve fournisse une véritable piste.

Le moment attendu: le débat entre Turner et Mulroney

par Pierre-Paul NOREAU
envoyé spécial du Soleil

OTTAWA — Le débat bilatéral opposant Brian Mulroney et John Turner, immédiatement après les mots d'ouverture, est le moment le plus attendu de la première confrontation télévisée des trois chefs de parti, ce soir.

Le sort a voulu que les hommes les plus susceptibles d'être à la tête du gouvernement canadien le 4 septembre, se mesurent d'entrée de jeu. Le hasard leur a d'autre part confié le dernier round de l'émission anglaise de demain.

Autres informations à la page A-8

Pour les deux heures de l'émission Face à face 84 de ce soir, transmise simultanément sur les ondes des réseaux de télévision TVA et Radio-Canada à compter de 20h, les chefs sont sous la gouverne de l'animateur Raymond Landry. Doyen de la faculté de droit civil à l'université d'Ottawa, M. Landry est accompagné des journalistes Luc

Lire A-2, DEBAT

SOMMAIRE

Annonces classées C-6 à C-10
Arts et spectacles B-6 et B-7
Bandes dessinées C-9
Bridge C-10
Décès C-11
Economie-finances C-3 à C-5
Editorial A-10
Feuilleton B-8
Horoscope C-10
Information régionale C-1
Loterie A-2
Monde C-10 à C-12
Mot mystère C-10
Mots croisés C-10
Où aller à Québec B-8
Page documentaire A-9
Politique A-7 et A-8
Sport B-1 à B-5
Télévision B-6
Votre page A-11

MÉTÉO



Ciel variable avec possibilité d'averses aujourd'hui à Québec et dans l'Est. Maximum de 15 à 22. Demain: Ensoleillé avec passage nuageux.

détails, page A-4

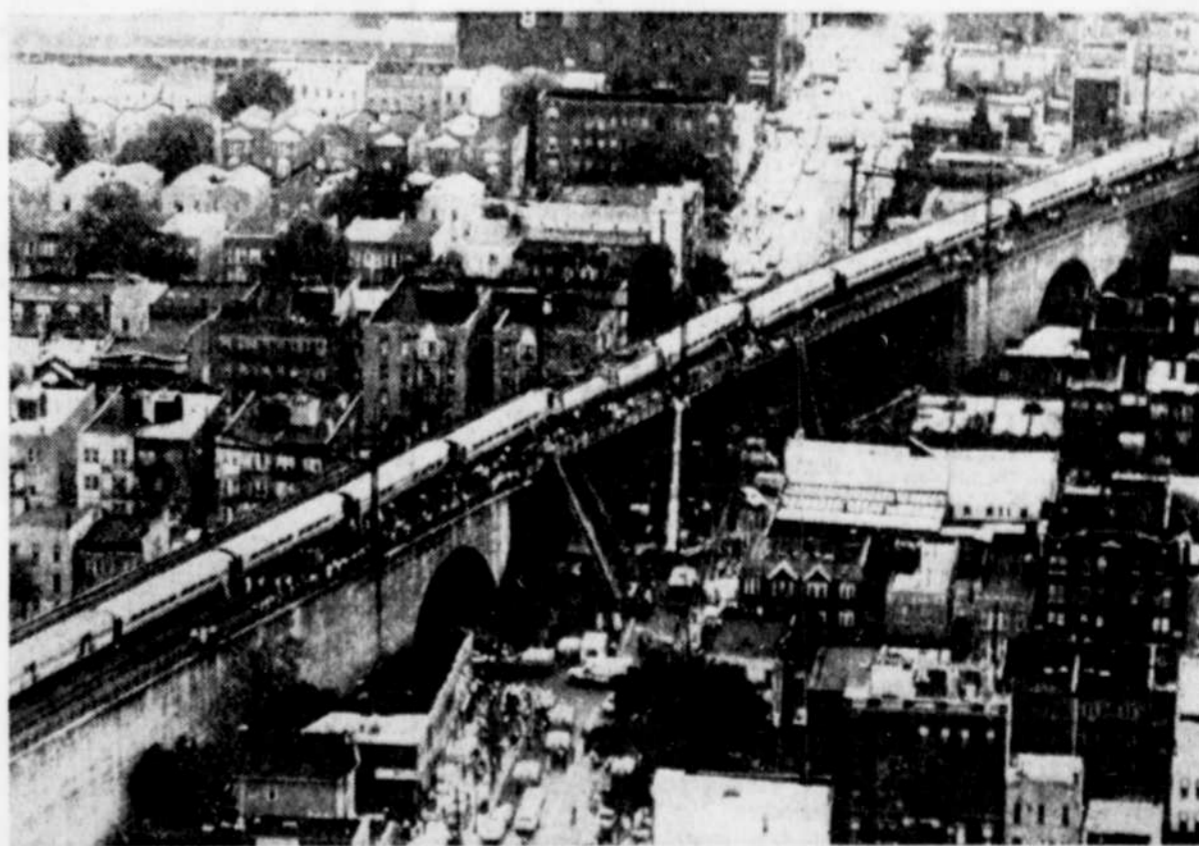
4e accident pour Amtrak en un mois: 1 mort, 137 blessés

NEW YORK (d'après AFP, UPI et AP) — Un diplomate espagnol a été tué hier et environ 137 personnes ont été blessées dans la collision frontale de deux trains de passagers de la compagnie Amtrak à New York, ont indiqué les autorités locales. Un des blessés repose dans un état critique alors que huit autres sont sérieusement atteints.

C'est le quatrième accident grave enregistré par la compagnie Amtrak en un mois. Le déraillement dans le Vermont d'un train assurant la liaison entre Washington et Montréal avait fait 5 morts et 147 blessés le 7 juillet. Quatre personnes avaient d'autre part été tuées dans deux autres accidents, où deux trains étaient entrés en collision avec des camions sur des passages à niveau.

L'accident d'hier s'est produit dans le quartier de Queens entre un train en provenance de Washington et un autre qui arrivait de Boston. Selon un porte-parole de la compagnie, le train venant du nord aurait dû attendre le passage de celui venant du sud, l'une des deux voies ayant été fermée temporairement.

Lire A-2, AMTRAK



Les secouristes ont dû utiliser les échelles aériennes des camions de pompes à incendier pour dégager les blessés des wagons accidentés, la collision étant survenue sur la voie élevée surplombant la 6e Avenue.

Les "légionnaires" attaquent

Menace pour les récoltes dans Portneuf



Le Soleil, Guy Benjamin

La "légionnaire" n'est pas grosse mais elle peut faire beaucoup de dégâts.

CESSNA (Suite de la première page)

aussi été compliquées par un manque d'informations. Les pilotes n'avaient laissé aucun plan de vol, aucune liaison-radio n'avait été effectuée (l'aéroport de Saint-Irénée venait de fermer lors du décollage) et l'émetteur automatique de signaux de secours n'a pas été déclenché, probablement dû à un impact pas assez violent.

Selon un beau-frère de M. Raymond Lavoie, un tel avion ne peut flotter plus de huit à neuf heures. L'avion ne possédait ni gilets de flottaison, ni canots de sauvetage. M. Lavoie et Mme Guay se rendaient à Rivière-du-Loup pour l'inspection de routine de l'avion qu'ils conduisaient vendredi. Ils avaient l'habitude d'effectuer cette liaison d'une vingtaine de minutes pour laquelle ils avaient du carburant pour 1h15 de vol.

Jusqu'à hier, une zone de près de 8,000 milles carrés avait été scrutée par la trentaine de chercheurs provenant majoritairement de la base de Trenton, en Ontario.

Alertée vers 3h30 samedi, cette escadrille de recherche qui couvre les provinces de Québec et de l'Ontario, a d'abord dépêché un avion de type Buffalo qui a parcouru le trajet supposé des deux victimes. N'obtenant aucun résultat, ils ont fait appel à trois hélicoptères (une de Trenton, une de Valcartier et une de Bagotville), qui ont sys-

tématiquement quadrillé en long et en large la zone où l'avion aurait pu tomber, s'enfonçant une vingtaine de milles à l'intérieur des terres. Ils ont repéré deux mauvaises carcasses d'avion, dont l'une n'avait jamais été retrouvée.

Outre l'escadrille de Trenton, trois autres équipes de recherche opèrent au Canada: une pour les Prairies, une pour les Maritimes et une pour la région du Pacifique.

QUÉBEC 84 (Suite de la première page)

merite" compte tenu des informations transmises par l'entremise du journaliste du SOLEIL.

Pour les spectateurs en effet, il faut payer le droit d'entrée sur le site du Vieux-Port, soit \$6 pour un adulte, pour pouvoir assister à une telle représentation que celle de Claude Dubois. Or, si le spectacle est contremandé, contrairement à une salle de spectacle par exemple, où le coût des billets est remis à leurs détenteurs, aucun remboursement n'est autorisé. La direction du service de presse n'a pas commenté davantage sa décision si ce n'est qu'il fallait payer l'artiste quand même, spectacle ou pas!

par Guy BENJAMIN
PONT-ROUGE — La chenille connue sous le nom de "légionnaire" menace les récoltes de plusieurs agriculteurs de Portneuf, mais la situation n'est pas encore alarmante.

Même si l'insecte indésirable se retrouve dans la plupart des champs, les propriétés de seulement trois ou quatre producteurs sont suffisamment affectées pour songer à l'arrosage aérien, révélait M. Rémi Faucher, agronome à la Coopérative agricole de Pont-Rouge.

C'est dans le rang Terrebonne, à Pont-Rouge, que l'on retrouve la plus forte population de "légionnaires". Une densité de 10 chenilles au pied carré a été relevée. Habituellement, on songe à l'arrosage dès que la densité atteint cinq ou six chenilles au pied carré.

Selon M. Faucher, il en coûte environ \$12 l'acre pour procéder à l'arrosage aérien. C'est la raison pour laquelle il faut y penser à deux fois avant d'arroser quand on sait que la plupart des propriétés touchées dépassent les 100 acres.

L'agronome de la Coopérative agricole de Pont-Rouge expliquait qu'il est avantageux d'arroser les champs de maïs à ensilage. Lorsque la "bibite" s'attaque au foin, l'agriculteur doit simplement se dépêcher à le récolter car il n'est pas rentable de l'arroser.

La situation est toutefois un peu plus complexe, quand il s'agit des champs de céréales, comme l'a-

voine, le blé et l'orge. Si le rendement à l'acre s'annonce plus ou moins bon, il est plus avantageux de laisser l'insecte agir à sa guise, mais par contre, il est avantageux d'arroser si la récolte s'annonce bonne.

Du mauvais temps

La pluie d'hier a retardé l'arrosage aérien des champs fortement infestés et si le mauvais temps persistait, les agriculteurs ne s'en plaindraient point.

M. Faucher précisait que d'abondantes pluies et des nuits fraîches pourraient nuire beaucoup à l'éclosion des oeufs, peut-être même au point d'écarter la menace que constitue la "légionnaire".

Il est évident toutefois que beaucoup de soleil, du temps humide et des nuits chaudes auront pour effet de faire grossir le troupeau des indésirables.

Cette même chenille avait fait sentir sa présence plus au nord dans la circonscription de Portneuf il y a quatre ans, et Dame nature avait grandement contribué à limiter les dégâts à ce moment.

M. Faucher terminait en disant qu'il n'y a pas encore de quoi s'alarmer, mais que la situation devait être surveillée de très près.

Précisons que la "légionnaire" attaque ce qui est connu sous le nom de maïs à vache, mais n'attaque pas le maïs sucré tant aimé des humains.



Le Soleil, Guy Benjamin

M. Gérard Brière fait voir que l'insecte s'attaque d'abord aux feuilles avant de monter jusqu'à l'épi, en constatant les dommages causés dans le champ d'un voisin, M. Léo Jacobs.

L'arrosage aérien des champs, le soir, limitera les dommages

par Guy BENJAMIN

PONT-ROUGE — Le passage des "légionnaires" dans les champs d'orge de la ferme Pont-Rouge Enrg., dans le rang Terrebonne, pourrait se solder par des pertes de plus de \$2,000.

M. Gérard Brière et son père, Charles-Ernest, sont propriétaires d'une des fermes visitées par ces chenilles indésirables.

Le fils nous a amenés dans les champs constater les dégâts causés jusqu'ici par la "légionnaire". L'insecte s'attaque d'abord aux feuilles pour ensuite monter jusqu'à l'épi, ce qui est plus grave.

La récolte s'annonçait pourtant

très bonne, pas trop de pluie, juste assez, pas trop de soleil, juste assez.

"Nous aurions pu récolter environ 4,000 livres à l'acre", disait M. Gérard Brière.

Les agronomes évaluent que la perte sera d'environ 700 livres à l'acre. Sur une superficie de 40 acres, cela signifie un manque de 14 tonnes. Au prix d'au moins \$150 la tonne, on arrive à une perte de plus de \$2,000.

Mais les dommages pourraient être encore plus importants si les champs ne sont pas arrosés au plus tôt, ce qui représente un déboursé d'environ \$600.

La "légionnaire" est une che-

nille travaillant la nuit. C'est la raison pour laquelle l'arrosage doit se faire le soir pour assurer le maximum d'efficacité.

L'arrosage demande évidemment certaines précautions. Les apiculteurs des environs doivent être avisés afin de prendre les mesures pour garder les abeilles dans les ruches, afin d'éviter l'empoisonnement.

"Mes vaches sont mon gagne-pain. Je n'aimerais pas que quelqu'un empoisonne l'eau où elles boivent. Je ne veux donc pas empoisonner des abeilles, qui pour certains sont leur gagne-pain", ex-

pliquait M. Brière.

Il disait que son père possède cette terre depuis 30 ans et c'est la deuxième fois seulement que la "légionnaire" se montre dans les parages.

Précisons que la "bibite" ravageuse ne menace pas seulement les récoltes dans Portneuf.

Selon M. Marc Duval, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les chenilles ont envahi aussi la région de Trois-Rivières.

Fait à noter, les "légionnaires" font des ravages sur la rive nord du fleuve seulement.

AMTRAK (Suite de la première page)

porairement pour réparations. Il a précisé que l'on ne savait pas encore s'il s'agissait d'un problème d'aiguillage, de la défaillance d'un signal ou d'une erreur humaine.

M. Enrique Gilarranz, 53 ans, un diplomate espagnol originaire de Madrid, est mort de ses blessures après avoir été transporté au Booth Memorial Medical Center, a indiqué une porte-parole de l'hôpital, Mme Nancy Simington.

Chaque train transportait quelque 160 passagers, et dix des 12 wagons des deux trains ont déraillé. La collision est survenue à proximité du viaduc de la 6e Avenue.

DEBAT (Suite de la première page)

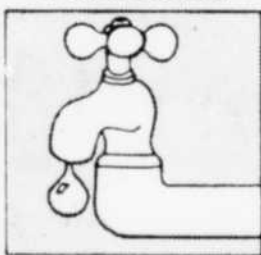
Lavoie (TVA), Louis Martin (Radio-Canada) et Jean Paré (L'Actualité).

Le scénario établi est le suivant. Après la présentation de l'animateur, chaque chef de parti a droit à un exposé de trois minutes. M. Mulronney s'adresse le premier aux téléspectateurs, suivi de M. Ed Broadbent et de M. Turner.

Les journalistes initient ensuite trois débats bilatéraux d'une durée de 30 minutes chacun. Le premier mettra aux prises MM. Turner et Mulronney, le second MM. Turner et Broadbent et l'invité MM. Broadbent et Mulronney.

Dans le studio de la station CJOH d'Ottawa où sont réalisées les deux émissions, M. Turner sera assis au centre, M. Broadbent à sa droite et M. Mulronney à sa gauche.

LES PRÉVISIONS D'ARROSAGE



Mardi, le 24 juillet 1984
Les prévisions d'arrosage
Pour tous les usagers, il n'est pas nécessaire d'arroser vos pelouses avant six (6) jours.

Fait par l'ADTE en collaboration avec la CUQ
Renseignements supplémentaires
Odile GOULET, 657-4255

ASSASSINÉE (Suite de la première page)

quelqu'un avait besoin de ses services.

Assommée
Selon la SQ, en ouvrant la porte, Mlle Lemay aurait été assommée avec un objet quelconque, possiblement une roche. Elle se serait quand même défendue et elle a été traînée jusqu'à la cuisine par son ou ses agresseurs. C'est là qu'elle a été trouvée morte sur le plancher.

Des agents de la brigade criminelle de la SQ à Baie-Comeau se sont rendus sur place dès hier après-midi pour prendre l'enquête en main. La SQ révèle qu'un bateau de pêche portugais avec 50 matelots

à bord mouille dans le port de Old Fort et que les enquêteurs se proposent d'interroger l'équipage.

Mlle Lemay était attachée au centre de la santé de la Basse-Côte-Nord depuis sept ans et elle travaillait au dispensaire de Old Fort depuis 18 mois. Elle était connue comme une personne des plus dévouées. Le directeur du centre de santé étant en vacances, LE SOLEIL n'a pu savoir davantage, hier soir.

Au poste de la SQ à Blanc-Sablon, un agent a déclaré qu'il connaissait l'infirmière, mais qu'il ne pouvait rien dire concernant ce présumé crime, le premier sur le territoire de la Côte-Nord, cette année, et le septième dans l'Est du Québec.

Une route relie Vieux-Fort à Blanc-Sablon et elle se continue au Labrador vers l'Est. Il a plu et il y avait de la brume sur ce territoire, hier.



Bertrand Hébert
Président



Jean-Guy Houde
Gérant voitures usagées



Marcel Tardif
Représentant



Raymond Bégin
Représentant



Serge Bouchard
Représentant

SUPER-LIQUIDATION de VOITURES USAGÉES

du 23 au 27 juillet

62 UNITÉS 1980 À 1984 EN INVENTAIRE

Garantie 1 an - kilométrage illimité - disponible sur tous ces modèles.
Financement bancaire disponible sur place.
Aucun comptant requis si votre crédit est accepté.

4U17
CELEBRITY 4 portes 1984 VENTE
19 325 km. Moteur V-6, transmission automatique, servofrein, servodirection, miroir sport, régulateur de vitesse de croisière, radio MA/MF/stéréo, roues rally
11 095\$
Prix de détail suggéré "Red Book": 11 699\$

4N1228A
PLYMOUTH HORIZON CUSTOM 4 portes 1984 VENTE
18 894 km. Moteur 4 cyl. 2.2, transmission automatique, servofrein, servodirection, miroir chromé ajustable (2), radio MA/MF/stéréo, essuie-glace intermittent, lave-glace/essuie-glace arrière.
7 395\$
Prix de détail suggéré "Red Book": 8 177\$

4N894A
DODGE PICK-UP D150 1983 VENTE
33 383 km. Moteur 6 cyl., trans. manuelle 4 vitesses, servofrein, servodirection, radio MA, siège tissu, miroir chromé, pare-chocs marchepied.
8 195\$
Prix de détail suggéré "Red Book": 8 690\$

4N432A
DODGE ARIES K 2 portes 1983 VENTE
40 225 km. Moteur 4 cyl., 2.2, transmission automatique, servofrein, servodirection, radio MA/MF/stéréo.
7 295\$
Prix de détail suggéré "Red Book": 7 805\$

4U18
CHEVROLET MONTE CARLO 1983 VENTE
46 517 km. Moteur 305, transmission automatique, servofrein, servodirection, air climatisé, volant inclinable, radio MA.
9 895\$
Prix de détail suggéré "Red Book": 10 395\$



Raymond Parrot
Garant des ventes



Roger Blouin
Représentant



Eddie Darac
Représentant



Jean-Pierre Tremblay
Représentant

"La confiance... ça se mérite"



Téléphone: 835-1171

LA QUOTIDIENNE
(tirage du lundi 23 juillet 1984)
1-9-4
2-0-5-9
Informations: 643-8990

Disparition d'un Cessna dans Charlevoix Les familles incroyables

par Yvan LEPINE

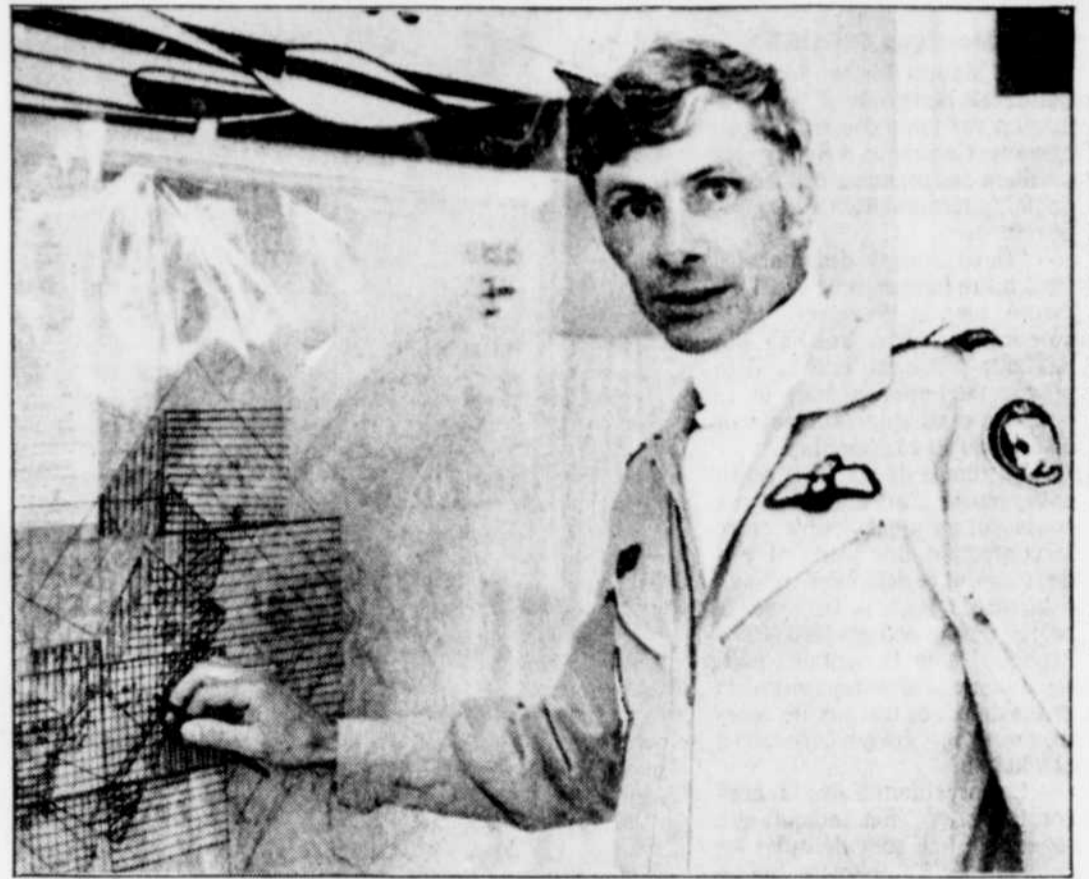
C'est une atmosphère lourde et tendue qui règne au quartier général des recherches qui a été temporairement installé à l'intérieur de l'aéroport de Saint-Irénée. Malgré le calme et la courtoisie de l'escadrille de recherche, les membres des deux familles impliquées ont de la difficulté à cacher leur angoisse, eux qui vivent dans l'attente depuis plus de trois jours.

"Mes jambes n'arrêtaient pas de trembler", déclare M. Marcel Lavoie, le frère d'une des deux victimes. Le mari de Mme Guay et l'épouse de M. Lavoie n'ont fait que de courtes apparitions à l'aéroport. Ils ont préféré demeurer chez eux plutôt que de vivre les faux espoirs et les déceptions du quartier général.

Mais, on garde toujours espoir. Les deux pilotes ne sont pas les derniers venus: Mme Guay est présidente de l'Association des pilotes de Charlevoix et elle totalise quelque 250 heures de vol. Son compagnon d'infortune est un des doyens de l'association et il a déjà accumulé environ 1.600 heures de vol en 12 ans.

"Il aurait pu poser son avion sur un arbre si on le lui avait demandé", affirme son beau-frère, M. Jean-Arthur McNicoll. "L'an dernier, il a même remporté un concours d'atterrissage de précision en réussissant à toucher à trois reprises un cercle de quelques pieds tracé au sol", ajoute son frère Marcel.

M. Lavoie est père d'une fille de 9 ans et d'un garçon de 5 ans. Lui et Mme Guay sont âgés de 39 ans.



Le capitaine John Crowe explique que trois zones ont été systématiquement quadrillées par son équipe. Ils ont d'abord scruté une zone dite "primaire" (où l'avion a le plus de chance de se trouver), puis une secondaire et enfin une tertiaire, mais sans succès.



Une trentaine de militaires font partie de l'équipe de recherche. À lui seul, l'avion de type Buffalo contient huit membres d'équipage: deux pilotes, deux chercheurs, deux secouristes, un ingénieur de vol et un navigateur.

Peut-être le mauvais temps

par Pierre ASSELIN

RIVIÈRE-DU-LOUP — Les passagers du Cessna disparu n'ont jamais contacté l'aéroport de Rivière-du-Loup, où ils se rendaient, et bien que leur disparition soit toujours inexplicable, le mauvais temps demeure une hypothèse à envisager.

Serge Vaillancourt était en poste à l'aéroport au moment de la disparition et il n'a reçu aucun appel de détresse: "On savait que l'avion devait venir à Rivière-du-Loup vendredi ou samedi, sans plus. J'ai été à l'aéroport vendredi jusqu'à 20h30 et c'est seulement vers 22h que quelqu'un a appelé mon père pour savoir si nous avions eu des nouvelles du Cessna. Les gens commencent à s'inquiéter et ont contacté les forces armées le lendemain".

Les deux personnes disparues, Robert Lavoie et Claire Guay, connaissaient très bien le fleuve, affirme M. Vaillancourt, puisqu'ils faisaient régulièrement le trajet jusqu'à Rivière-du-Loup, presque à chaque semaine. Par beau temps, la traversée du fleuve ne demande guère plus de 25 minutes, ajoute-t-il. Mais ce jour-là, les conditions étaient mauvaises.

Un autre Cessna a fait la traversée en même temps, explique-t-il. Cet appareil, plus gros et mieux équipé, a tout de même dû contourner quelques cumulonimbus, des nuages annonciateurs de tempêtes, pour parvenir à Rivière-du-Loup. Ces nuages sont dangereux pour les avions, qu'ils peuvent littéralement happer et propulser à 15.000 pieds d'altitude en deux minutes, explique le contrôleur.

Celui-ci ajoute par ailleurs que l'aéroport de Rivière-du-Loup n'était pas prévu du départ de l'avion, ce qui est conforme aux pratiques habituelles. Une fois décollé, le pilote est seul responsable de son avion et lui seul peut évaluer si l'état du temps lui permet de voler.

Hier, le temps était pourri et rendait difficile les recherches. De guerre lasse, l'équipage d'un des hélicoptères de recherche s'est posé quelques instants à Rivière-du-Loup. Ceux-ci se montraient évidemment avares de commentaires. Seul l'un des membres s'est borné à nous confier qu'il connaissait maintenant par coeur tous les débris qui jonchent le territoire; mais toujours pas de traces de l'avion.



Le beau-frère de M. Robert Lavoie, M. Jean-Arthur McNicoll, et le frère de la victime, M. Marcel Lavoie, conservent de minces espoirs. Selon eux, M. Lavoie est un des pilotes les plus expérimentés de Charlevoix.

M. Lavoie, un pilote expérimenté

par Lucien LATULIPPE

"M. Robert Lavoie était un bon pilote et il était très prudent. Il comptait 1.600 heures de vol et il n'a jamais eu d'accidents graves."

C'est ce que déclarait au SOLEIL, hier, M. Gérard Tremblay, qui a eu l'occasion de voler une dizaine de fois avec M. Lavoie comme pilote depuis un certain nombre d'années. Propriétaire de la Brasserie Saint-Laurent à Beaufort, M. Tremblay ajoute qu'il

avait fait un dernier voyage avec le pilote disparu, mardi de la semaine dernière, soit trois jours avant qu'il ne disparaisse.

Avec son Cessna 150, M. Lavoie a conduit M. Tremblay au lac des Bouleaux, soit une distance s'effectuant en 15 minutes à partir de l'aéroport de Saint-Irénée. Il l'avait conduit à un autre endroit, la semaine précédente.

M. Tremblay ajoute de plus que M.

Lavoie devait conduire, cette semaine, l'un de ses amis, M. Jean-Yves Dussault, sur un lac pour une partie de pêche.

"M. Lavoie s'arrêtait de temps en temps à la brasserie et l'on parlait de pêche tout en dégustant une bière." M. Tremblay a déclaré qu'il ne savait pas ce qui s'était produit et il laissait même entendre, hier, que M. Lavoie devait s'être posé quelque part et qu'il ne pouvait pas communiquer.

Première Québécoise à enfanter avec un rein greffé

MONTREAL (PC) — Aujourd'hui, Lucie Pereira, greffée d'un rein l'an dernier, est heureuse. La jeune femme de 23 ans a réalisé son rêve le plus cher: avoir un enfant.

Mme Pereira est la première femme au Québec, et la seconde au Canada, à avoir enfanté après une greffe du rein et à avoir été traitée à l'aide du nouveau médicament-miracle, la cyclosporine.

Selon le néphrologue Gilles Saint-Louis, de l'hôpital Notre-Dame à Montréal, qui a soigné la patiente, il y aurait moins d'une demi-douzaine de cas similaires au monde. Le Dr Saint-Louis tient cette information de l'inventeur de la cyclosporine, le médecin suisse Jean Borel.

Hier après-midi, avant qu'elle ne quitte l'hôpital en compagnie de son mari Joseph et de leur enfant, Mme Pereira a accordé une entrevue exclusive à La Presse, en compagnie du gynécologue Bernard Leduc, qui a participé à cette aventure.



Mme Lucie Pereira est la première femme du Québec, et la seconde au Canada, à avoir enfanté après une greffe du rein.

GUILLOT

service 24h

- ÉLECTRICITÉ
- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- CLIMATISATION

661-9211

La solution de jumelage progresse Dolbeau encore privée de médecins à l'urgence

DOLBEAU (PC) — Depuis 8h ce matin, le service d'urgence du Centre hospitalier de Dolbeau est sans médecin, a indiqué le président du conseil d'administration de l'hôpital, M. Martin Claveau.

Les médecins ont terminé leurs 36 heures de garde par mois. Selon M. Claveau, le Centre hospitalier de Dolbeau est las d'enoyer des cris de détresse.

Une rencontre a eu lieu hier entre les représentants du Centre hospitalier Saint-François d'Assise, à Québec, et le conseil d'administration de l'hôpital de Dolbeau. Les principes de jumelage entre les deux institutions ont été longuement discutés. M. Claveau s'est dit satisfait des résultats. Les premières négociations portent sur cinq spécialités, soit la gynécologie, la chirurgie, l'anesthésie, l'orthopédie et la cardiologie.

Pour que le jumelage se réalise, la MRC Maria-Chapdelaine doit être tout d'abord reconnue "zone désignée". De plus, les représentants de Dolbeau demandent au ministère une aide financière d'environ \$1 million pour se procurer de l'équipement spécialisé.

Il faudra également trouver une solution pour payer le séjour des médecins à Dolbeau.

Optimiste, M. Claveau croit qu'une entente pourrait être conclue vers le mois d'août.



RENCONTRER
une personne avec les mêmes goûts, les mêmes affinités

AIMER-PARTAGER

N'est-ce pas là un idéal que chacun de nous cherche au fond de son cœur?
QUÉBEC: 648-6014

ENFIN! "DONNER UN VISAGE À SES RÊVES"
INSTITUT DE RECHERCHE HUMAINE
580, Grande-Allée est, suite 230, Québec
Ouvert lun. à ven., 12h à 20h

CLINIQUE D'OPHTALMOLOGIE SAINTE-FOY ENR.

Dr Claude Boulanger, M.D., C.S.P.Q.
Dr Jacqueline Carignan, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr J.-R. Clément, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr Lise Garand, M.D., C.S.P.Q., F.R.C.S.(C)
Dr J.-L. Lavallée, M.D., C.S.P.Q.

OPHTALMOLOGISTES
Maladies des yeux, examen de la vue, orthoptique
VERRES de CONTACT
de tous genres

ÉDIFICE BELCOURT, BUREAU 2101, 2590 BD LAURIER, STE-FOY
SAINTE-FOY **653-6655**

RECHERCHE:
Immeuble de 20 logements et plus (sans limite)

SITUE A QUÉBEC ET MONTREAL

Envoyer la documentation au:
Casier Postal 8734
Sainte-Foy, Québec
G1V 4N6

Retard causé par la hausse des coûts

Michel-Sarrazin ouvrira avant Noël

par Monique GIGUERE

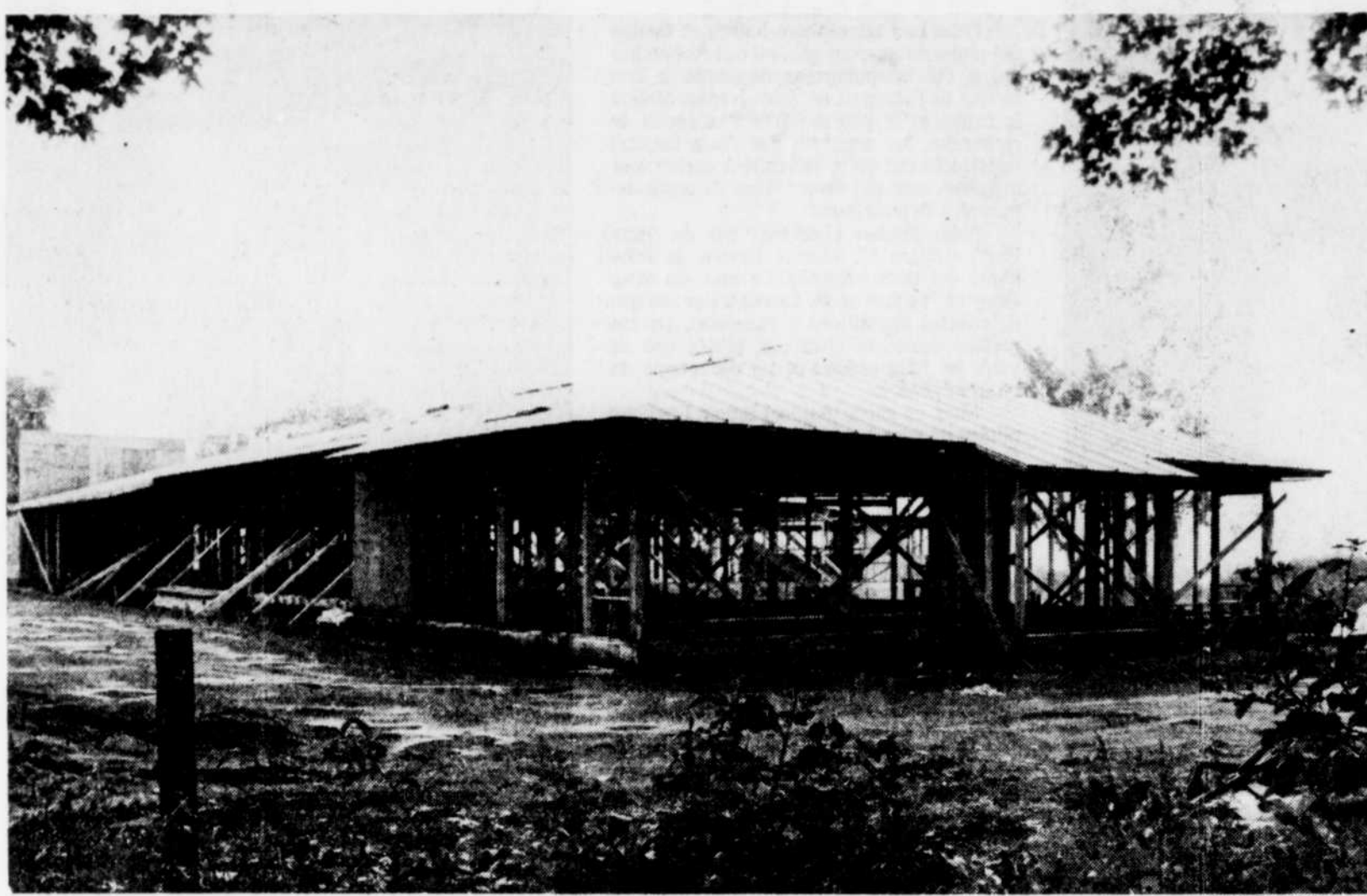
La Maison Michel-Sarrazin, qui devait ouvrir ses portes à la mi-juin sur l'une des prairies du domaine Catarqui, à Sillery, accueillera ses premiers cancéreux en phase terminale avec six mois de retard.

"Nous aurons des malades, dans notre maison pour Noël", a assuré, hier, la présidente de la corporation, Mme Yolande Bonenfant, précisant que la date prévue de livraison était le 15 octobre, mais que cela pouvait aller jusqu'au 15 décembre.

Le retard de six mois serait entièrement attribuable aux coûts qui auraient doublé entre la confection des plans, il y a deux ans, et le début des travaux à la fin de 1983. A l'origine, le projet devait coûter \$600,000, a expliqué Mme Bonenfant, mais au moment d'entreprendre la phase deux des travaux de construction, ils étaient passés à \$1,200,000.

La présidente de la corporation a en effet indiqué que les travaux se sont déroulés en deux phases. La première, qui ne prévoyait que le creusage des fondations, a commencé telle que prévue le 15 décembre 1983.

Mais le manque d'argent décollant de la hausse des coûts a retardé jusqu'en mars le début de la deuxième phase. La corporation voulait être sûre de pouvoir compter sur tout l'argent nécessaire avant d'autoriser la reprise des travaux qui vont maintenant bon train, bien que momentanément interrompus par les vacances de la construction, a commenté Mme Bonenfant. "Ça avance rapidement, a-t-elle enchaîné. La charpente est terminée et le toit est en place, mais les services mu-



Les travaux avancent à la Maison Michel-Sarrazin. Le pavillon, en construction sur l'une des prairies du domaine Catarqui, recevra ses premiers cancéreux en phase terminale pour Noël.

leurs et aussi des coûts plus élevés.

Tout est à faire

D'autre part, malgré les nombreux obstacles auxquels s'est heurtée la réalisation de la Maison Michel-Sarrazin sur l'emplacement du domaine Catarqui, un lieu historique protégé, l'enthousiasme de Mme Bonenfant pour cette oeuvre ne semble nullement entamé.

L'idéal serait de pouvoir mourir chez soi, a-t-elle fait observer, mais tous ne le peuvent pas, d'où l'importance d'une maison comme Michel-Sarrazin où les malades pourront terminer leur existence "portés sur la main jusqu'à la dernière minute".

Les cancéreux demeurent lucides jusqu'à la fin et ils souffrent beaucoup, a encore dit la présidente de la corporation qui estime que, précisément pour cette raison, ils ont besoin de beaucoup d'amour et d'attention.

"Nous voulons changer la mentalité du "il n'y a plus rien à faire" qui préside aux derniers moments des cancéreux", a-t-elle enchaîné. Ce n'est pas vrai, selon elle, qu'il n'y a plus rien à faire quand une personne est condamnée. "Au contraire, a-t-elle insisté, tout est à faire!"

Depuis un an, l'équipe de soins à domicile de la Maison Michel-Sarrazin aurait prodigué soins et soutien à une vingtaine de malades en phase terminale. La maison, c'est le coeur d'un mouvement beaucoup plus vaste, qui croit qu'il y a autre chose à faire que de croiser les bras pendant que des malades attendent la mort, a conclu Mme Bonenfant.

nicipaux, électricité, aqueduc et égout, ne sont pas encore raccordés."

Financement

Quant au problème du financement, il serait à toutes fins

utiles résolu. Sur les \$1,200,000 que doit coûter le projet, \$450,000 sont fournis par la Société canadienne du cancer et les \$350,000 du ministère des Affaires sociales, qui devaient servir de premier budget de fonctionnement, ont finalement été

affectés à la construction. Deux autres fondations, qui préfèrent demeurer anonymes, auraient aussi fourni des sommes importantes.

De plus, un comité de finance, présidé par M. Jacques Fortin et composé d'hommes

d'affaires de la région de Québec, a été mis sur pied pour surveiller les dépenses.

Selon Mme Bonenfant, construire un immeuble sur un "terrain patrimonial" comme Catarqui, comporte des contraintes qu'on ne trouve pas ail-

Entente de principe partielle à la Sûreté du Québec

par Lia LEVESQUE

(PC) — Le ministère de la Justice et les policiers de la Sûreté du Québec en sont venus, hier, à une entente de principe concernant les clauses normatives du futur contrat de travail. Les dispositions salariales seront référées à un juge-arbitre.

C'est ce qu'ont expliqué, hier, le ministre de la Justice Pierre-Marc Johnson et le porte-parole du gouvernement sur la question de la négociation avec la SQ, M. André Sormany.

L'entente partielle porte essentiellement sur les clauses normatives, soit les congés, affectations des policiers, procédures de grief et autres avantages so-

ciaux.

Les clauses à incidence pénultième seront référées au juge-arbitre Claude-René Dumais. Ces clauses incluent le salaire, ainsi que les vacances et primes. Selon le contrat de travail arrivé à échéance le 31 décembre, un agent de première classe gagnait \$34,149 par année.

Le juge Dumais agissait déjà en tant qu'arbitre dans le dossier depuis un mois. Il avait été désigné par le juge en chef, faute d'entente entre les parties sur le choix de l'arbitre.

Le ministère et le syndicat des policiers se sont entendus pour ne pas dévoiler le détail de l'entente

avant que les membres du syndicat n'aient été consultés sur l'entente de principe.

Le ministre Johnson a signalé que le gouvernement n'avait fait "aucune concession majeure" sur les clauses normatives. "Il faut toutefois préciser que le gouvernement était en demande sur plusieurs points", a-t-il admis.

Le porte-parole gouvernemental sur la question, M. André Sormany s'est montré averse de commentaires, se bornant à déclarer que l'entente "comprend tous les articles de la convention sauf le salarial et le quantum des vacances" (minimum de jours de vacances selon l'ancienneté).

La question du nombre d'hommes par voiture-patrouille demeure partigieuse.

Le gouvernement a tenté d'obtenir que les policiers travaillent à deux par autopatrouille uniquement à la tombée du jour. Le syndicat a préféré s'en tenir aux clauses actuelles voulant que les policiers oeuvrent à deux durant les quarts de soir et de nuit, qu'il fasse noir ou non.

M. Sormany soutient qu'"il y a eu entente sur la question du nombre d'hommes par voiture" mais refuse de préciser le détail de l'accord.

Des sources fiables ont indiqué qu'il y avait effectivement eu en-

entente sur ce point, mais plutôt sur le fait de référer cette question particulière à un comité permanent.

M. Sormany a refusé de confirmer ou d'infirmar la référence au comité, répétant que "les seuls points où il n'y a pas eu entente sont le salarial et les vacances".

Il existe effectivement un comité paritaire permanent prévu dans l'ancienne convention collective. Ce comité comprend un président nommé par le gouvernement et 8 membres choisis équitablement par les deux parties.

Le mandat du comité, tel que défini par le contrat de travail, prévoit qu'il doit "poursuivre la négociation à tous les niveaux en vue de la révision du contrat de travail".

Il agit de fait comme un comité de négociation permanent.

Réaction

Commentant l'entente de principe, le ministre Pierre-Marc Johnson s'est félicité du civisme dont les policiers ont fait preuve dans le choix de leurs moyens de pression.

"En aucun moment ils n'ont mis en cause la sécurité publique. Je n'encenserais personne qui prend des moyens de pression, mais j'avoue qu'ils n'ont causé que des ennuis administratifs."

Depuis deux mois, les agents nouvelle vague portaient jean et barbe, échangeaient leurs matricules, et ne ramenaient plus les autopatrouilles au garage.

MÉTÉO

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel variable avec possibilité d'averses en après-midi; vent d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 22. Précip.: 30 pour 100. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et vents.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable avec possibilité d'averses; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 22. Précip.: 30 pour 100. Demain: ciel variable avec quelques averses.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc des Gaspés, Gaspé, Parc Forillon: ciel variable avec possibilité d'averses; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 23. Précip.: 30 pour 100. Demain: ciel variable, averses dispersées et vents.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ciel variable et possibilité d'averses; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 25. Précip.: 30 pour 100. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et vents.

Estrie et Beauce: ensoleillé en matinée; ciel variable et possibilité d'averses en après-midi; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 25. Précip.: 30 pour 100. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et vents.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi; possibilité d'averses en fin de journée; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 25. Précip.: 30 pour 100. Demain: ensoleillé avec passages nuageux et vents.

A l'est de Natashquan: pluie ou bruine passagère et brumeux; vents modérés, max. 15. Précip.: 60 pour 100.

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux plus fréquents en après-midi et quelques averses dispersées en fin de journée; vents d'ouest de 30 à 50 km-h, max. 22. Précip.: 40 pour 100.

TEMPÉRATURES

(PC) — Voici les températures enregistrées en degrés Celsius dans les principales villes d'Amérique du Nord.

	Min.	Max.
Calgary	6	26
Charlottetown	16	26
Halifax	17	26
Montréal	21	29
Ottawa	20	31
Québec	19	24
Regina	6	27
St-Jean, N.-B.	13	19
St-Jean, T.-N.	12	24
Sudbury	20	31
Toronto	20	31
Vancouver	14	26
Windsor	20	33
Winnipeg	12	24
Boston	20	33
Chicago	23	31
Dallas-F. Worth	23	37
La Havane	23	33
Los Angeles	21	24
Mexico	13	24
Miami	22	30
Nassau	25	32
New York	21	29
N.-Orléans	22	30
Orlando	21	30
San Francisco	13	22
Tampa	22	31
Washington	22	30

SOLEIL

MARDI
Lever 05h15 Coucher 20h27

MERCREDI
Lever 05h16 Coucher 20h26

LUNE

nouvelle lune 28 juil.
premier quartier 3 août

pleine lune 11 août
dernier quartier 19 août

MAREES

AUJOURD'HUI			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
05h20 B. 3.1	06h10 B. 4.6	03h25 H. 14.2	01h00 B. 2.6
11h05 H. 5.9	11.55 H. 9.0	10h55 B. 1.7	05h50 H. 9.7
16h45 B. 2.8	17h30 B. 4.7	16h10 H. 11.7	14h35 B. 2.7
23h35 H. 8.5		22h50 B. 2.1	18h40 H. 7.8

DEMAIN			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
06h25 B. 2.7	00h05 H. 11.9	04h25 H. 15.1	02h00 B. 2.6
12h00 H. 6.1	07h05 B. 4.0	12h05 B. 1.4	06h50 H. 10.2
17h55 B. 2.6	12h55 H. 9.3	17h10 H. 12.2	15h30 B. 2.8
		23h50 B. 1.8	19h45 H. 8.2

PREVISIONS METEOROLOGIQUES

MASSÉ D'AIR FRAIS
MASSÉ D'AIR CHAUD
H HAUTE PRESSION
B BASSE PRESSION
PRECIPITATIONS
DIRECTION DES VENTS

VENTS

Prévisions de la vitesse des vents sur le Saint-Laurent:
Avertissement en vigueur pour les petites embarcations.
De Grondines aux Escoumins: vents de l'ouest de 20 à 30 noeuds virant au sud-ouest en fin d'après-midi.
Source Environnement Canada

L'album-souvenir de Québec 84 IL FAUT L'ACHETER... C'EST OFFICIEL





Kenneth David STEINGARD

Massacre au Manitoba Le tueur avait déjà été reconnu coupable de viols

BRANDON, Manitoba (PC) — Roch Bergeron, un fermier qui a été pris en otage par Kenneth David Steingard qui l'a forcé à le conduire dans un dépot municipal où il s'est brûlé la cervelle, après avoir tué quatre personnes, le week-end dernier, affirme que le tueur était un solitaire qui se sentait rejeté par la société.

"Ken est venu à moi parce qu'il avait besoin d'aide, soutient-il. Il était comme un chien qui ne sait où s'enfuir."

Steingard, âgé de 39 ans, qui avait été libéré sous conditions en mars dernier après avoir été reconnu coupable de trois viols, est décédé, samedi, quelques heures après s'être tiré une balle dans la tête. Il avait plus tôt poignardé à mort Maureen Gale Robertson, 35 ans, et avait abattu Anna Hiebert, 48 ans, et ses deux enfants, Ernest, 8 ans, et Penny, 10 ans.

Anna Hiebert était l'épouse d'un cousin germain du tueur.

Bergeron, qui vit dans une ferme à environ 25 kilomètres au sud-ouest de Brandon, a révélé que lui-même et sa famille, en retournant à domicile, vendredi soir dernier, ont découvert Steingard enfermé dans une salle de bains, tenant en main un journal sur lequel il avait rédigé le récit

des événements précédents. "Il m'a remis son journal et m'a demandé de le lire, mais il ne pleurait pas", a dit Bergeron.

Pourquoi?
M. Bergeron a refusé de commenter les raisons qui ont conduit Steingard à se livrer à ce massacre, mais il a précisé que le meurtrier explique ses motifs dans son journal.

Le tueur n'aurait par ailleurs pas véritablement menacé la vie de la famille Bergeron, même s'il avait pointé son arme en leur direction, à un certain moment.

Selon M. Bergeron, Steingard aurait été désespéré d'être rejeté par les femmes de son entourage, qui le fuyaient depuis qu'il a été reconnu coupable de viols.

Le tueur aurait par ailleurs surmonté sa soif de présence féminine en consommant une quantité industrielle de matériel pornographique. Il aurait notamment été en possession de quelque 60 films pornographiques.

A Brandon, entre-temps, les autorités pénitentiaires ont affirmé que les officiers de probation étaient opposés à ce que Steingard soit libéré de l'établissement psychiatrique où il était détenu.

Etudiant accusé d'agression sexuelle grave

par Lucien LATULIPPE

Un étudiant du Cameroun âgé de 25 ans a été accusé d'agression sexuelle grave, hier, au palais de justice de Québec. Il a opté pour un procès devant jury et son enquête préliminaire a été fixée au 25 octobre. Il a pu recouvrer sa liberté provisoire sous un cautionnement personnel de \$1,000.

L'enquête menée par la police de Sainte-Foy a révélé que l'agression s'était déroulée au domicile d'un ami du prévenu, dans la rue Maricourt, dimanche soir. C'est vers 1h30 hier matin que la plaignante, une jeune fille de 22 ans de Calgary, a prévenu les policiers.

La plaignante et l'accusé se connaissent depuis un certain temps et tous deux sont étudiants à l'université Laval. L'ami de l'accusé était absent de son logis au moment de la présumée agression. Le détective Ghislain Fortin s'est vu confier cette enquête policière.

Bilan du week-end

Les noms de trois autres personnes sont venus s'ajouter, hier, au bilan tragique de la fin de semaine, ce qui porte à 12 le nombre des victimes dans l'Est du Québec, soit neuf sur la route et trois à la suite de tragédies aériennes.

Mme John Butler, née Isabelle Streing et âgée de 67 ans, de Glace Bay, en Nouvelle-Ecosse, a été tuée par une auto en traversant la route 138 à Sainte-Anne-de-Beaupré où elle était venue en pèlerinage. L'accident s'est produit vers 21h50 avant-hier, et la mort de la victime a été constatée à l'hôpital.

A peu près vers la même heure, un piéton a aussi été tué par une auto à Havre-aux-Maisons, aux îles-de-la-Madeleine. Mario Jomphe était âgé de 21 ans et il demeurait dans cette municipalité.

Quelques deux heures plus tard, une auto a plongé dans la falaise à l'extrémité de la rue de la Reine, à Gaspé, et son conducteur a perdu la vie. M. Linden Malroney, âgé de 33 ans et domicilié à Douglastown, était seul dans le véhicule. Douglastown est une municipalité située à quelques milles à l'ouest de Gaspé.

Un forcené délogé

Un jeune homme de Val-d'Espoir, en Gaspésie, a tenu en

haleine plusieurs policiers de la Sûreté du Québec, toute la nuit de dimanche à hier, avant de se rendre. Il aurait même fait feu en direction des agents de la paix sans toutefois blesser personne.

Dès hier après-midi, Marc Pomerleau, âgé de 23 ans, a comparu au palais de justice de Percé et la cour a ordonné un examen psychiatrique. La cause a été reportée à jeudi.

La SQ précise que le jeune homme s'était barricadé seul dans la maison de son père, vers 20h20 dimanche, et qu'il avait menacé de tirer sur les policiers lorsque l'un d'eux a tenté de le convaincre de se rendre. Effectivement, il aurait fait feu à trois reprises, mais personne n'a été touché.

Le jeune homme est sorti sans armes, vers 6h30 hier matin, et il s'est rendu.

Vol de \$5,000

Un vol qualifié d'une somme de \$5,000 a eu lieu, hier, à Anse-Pleureuse, municipalité gaspésienne située à la jonction nord des routes 132 et 198. Cette dernière artère passe par Murdochville et aboutit à Gaspé.

La Sûreté du Québec révèle que Mme Régis Dion se rendait en auto faire le dépôt des recettes de la fin de semaine. Il était environ 13h30. Un jeune homme faisait de l'auto-stop. Mme Dion a cru le connaître et elle l'a fait monter pour s'apercevoir, trop tard, de sa méprise.

Selon la SQ, Mme Dion aurait prié le jeune homme de descendre. Ce dernier s'est rendu à sa requête, mais après l'avoir frappée au visage et lui avoir volé le sac contenant le dépôt d'argent.

Restaurant incendié

Le restaurant-bar Manik 2, situé en bordure de la route de la Manicouagan, a été détruit par le feu et une enquête a été instituée par la Sûreté du Québec pour tenter d'établir la cause de cet incendie.

Les pompiers de Baie-Comeau ont été appelés pour combattre les flammes, vers 18h jeudi, mais ils n'ont pu les empêcher de se propager à la grandeur du bâtiment qui datait de plusieurs années et qui avait été rénové. Des chambreurs pouvait également y loger, l'été, car le restaurant fermait ses portes à l'automne.



Les millionnaires Loraine et Doug Clark

"Nous avons réussi"

TORONTO (PC) — Un couple qui gagnait \$40,000 par année et possédait quelques économies a remporté, samedi, le gros-lot du 6-49 se chiffrant à plus de 7 millions.

Doug et Loraine Clark, de London, en Ontario, ont appris qu'ils étaient les heureux gagnants du 6-49 dimanche, en lisant les résultats dans le journal. Ils ont réclamé, hier, leur chèque de \$7,059,983.70, il s'agit du deuxième prix le plus élevé jamais gagné au 6-49.

"Je n'en croyais pas mes yeux. Tout ce que je trouvais à dire c'est nous avons réussi, nous avons réussi", a déclaré Doug Clark, un opérateur chez General Motors, âgé de 39 ans.

La première chose que nous avons faite a été de quitter nos emplois, a indiqué le couple.

Au cours d'une conférence de presse qui se déroulait au siège social de Lotto 6-49, M. et Mme Clark ont expliqué qu'ils avaient l'intention de placer \$7 millions dans des certificats à terme, prendre \$5,000 en argent de poche et déposer le reste dans un compte-chèque.

Un peu plus tard, ils comptent acheter une maison, une voiture, un bateau, et faire quelques voyages.

Mme Clark, un agent immobilier, âgée de 37 ans, a raconté que sa fille de 15 ans rêve d'un voyage à la Barbade.

Nous ne savons pas encore quelle attitude adopter envers les représentants d'organismes de charité qui invariablement font la chasse aux gros gagnants de loterie, a ajouté M. Clark.

Dernier hommage rendu à la comédienne Denise Morelle

MONTREAL (PC) — Des parents, des amis et plusieurs artistes ont rendu, hier, un dernier hommage à la comédienne Denise Morelle, sauvagement assassinée la semaine dernière à Montréal.

Environ 1,000 personnes ont assisté à la cérémonie tenue à l'église Saint-Clément, située dans l'est de Montréal, dans la paroisse d'origine de la comédienne qui était âgée de 58 ans.

Les gens ont applaudi à l'issue de la cérémonie qui a été marquée au sceau de la simplicité.

Denise Morelle a ensuite été inhumée au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Elle laisse dans le deuil ses trois frères, ses deux sœurs et plusieurs neveux et nièces.

Amende réduite pour le juge Fabien

MONTREAL (PC) — L'ancien juge en chef de la cour des sessions de la paix, André Fabien, qui avait été condamné à payer \$57,100 en amendes et pénalités, en janvier 1982, a vu sa condamnation réduite du tiers, hier, par la cour d'appel.

Tout en maintenant le verdict de culpabilité prononcé par le juge John d'Arcy Asselin contre son ancien collègue, les juges Bisson, Monet et Tyndale ont annulé quatre accusations parce que prescrites par le délai de cinq ans prévu par la loi.

Cette prescription, qui doit s'appliquer lorsqu'il n'y a pas d'accusation formelle de fraude ou de fausse déclaration sciemment faite, n'avait toutefois pas été invoquée par le prévenu lors de son procès. C'est la cour d'appel elle-même qui, se reposant sur un précédent établi il y a quelques semaines, l'a appliqué au cas du magistrat.

L'appelant avait plutôt étayé son pourvoi sur le fait que le premier magistrat s'était reposé uniquement sur une preuve circonstancielle en acceptant les prétentions du ministère du Revenu, quant à sa théorie de l'avoir net.

La poursuite avait démontré que, année après année, Fabien avait constamment fait des sorties de fonds plus élevées que ses revenus déclarés. L'accusé avait bien tenté de démontrer que cet excédent provenait d'un prêt de \$90,000 (en liquide et tout en billets de \$100) consenti par son père et d'une autre somme de \$25,000 que son épouse aurait reçue d'un ami de la famille.

Le juge d'Arcy Asselin non seulement n'a pas cru cette version, mais a considéré que ce surplus disponible constituait effectivement des revenus de source impossible. La cour d'appel confirme que, dans les circonstances, il a tiré la seule déduction logique des faits dont on avait fait ample preuve devant lui.

Grève suspendue à Parthenais

MONTREAL (PC) — Les détenus de la prison Parthenais à Montréal ont interrompu, hier, la grève de la faim qu'ils avaient commencée samedi soir en guise de protestation contre la qualité douteuse et la quantité insuffisante de la nourriture qui leur est servie.

Le président du secteur A-D du pénitencier,

M. Steve Vogel, a indiqué que les autorités de la prison ont demandé à une diététicienne de faire l'évaluation du menu. Ce travail ne sera pas complété avant deux semaines.

Un autre porte-parole, M. Maurice Bourbeau, a déclaré que 200 prisonniers entameront une grève de la faim vendredi s'ils n'obtiennent pas gain de cause.

Enquête sur la montgolfière

MONTREAL (PC) — Un inspecteur de Transports Canada a été dépêché tôt à Magog, hier matin, pour enquêter sur les circonstances entourant l'explosion d'une Montgolfière, survenue dimanche soir, lors de la cérémonie de clôture de la traversée du lac Memphrémagog.

Un porte-parole de Transports Canada a pour sa part déclaré qu'il faudra vraisemblablement une ou deux semaines avant la publication d'un rapport final sur les causes de cet accident survenu sous les yeux d'une centaine de spectateurs et au cours duquel cinq personnes ont été blessées.

On compte 179 montgolfières au Canada. Quinze sont utilisées au Québec. Pour piloter une montgolfière, il faut avoir au moins 17 ans et obtenir un permis. L'obtention de ce permis pré suppose des examens médicaux sévères, 16 heures d'apprentissage en compagnie d'un instructeur qualifié, des examens écrits portant notamment sur l'air, la navigation aérienne, la météorologie et la climatologie.

Les règlements régissant l'octroi d'un permis sont revus annuellement. Le taux d'échecs aux examens est relativement élevé.

Pression sur un avocat

WINNIPEG (PC) — Un avocat de Winnipeg affirme qu'on lui a offert de l'argent pour qu'il refuse de défendre un des détenus du pénitencier de Stony Mountain accusé du meurtre de deux gardiens, poignardés le 13 juillet.

"L'atmosphère est très tendue. C'est comme si on se préparait à lyncher les accusés", a affirmé Me Jay Proder, lors de la comparution de deux accusés, hier.

"Un groupe de citoyens m'a téléphoné chez moi, offrant de l'argent pour que j'accepte de ne pas défendre mon client qui, il ne faut pas l'oublier, demeure innocent jusqu'à ce qu'on puisse prouver sa culpabilité."

Me Proder a affirmé qu'il continuera à défendre l'accusé malgré l'offre qui lui a été faite par une femme dont il dit ne plus se souvenir de l'identité.

Frank Gode, 19 ans, et Donald Hoard, 21 ans, ont comparu, hier sous l'accusation de meurtre au premier degré sur la personne des gardiens Werner Friesen, 34 ans et Joseph Wendi, 54 ans.

Les deux autres accusés, Thomas Sinclair, 24 ans et Daryle Kent, 21 ans, avaient été mis en accusation le 14 juillet.

L'enquête préliminaire des accusés a été fixée au 12 novembre.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
Appel d'offres no. 174-2-01-41-01
Pour 15h00
Le mardi, 14 août 1984

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour les travaux suivants:

- Captage Albert Naud, Larouche, Bedard et Barrette:
- L'excavation d'un fossé sur une longueur de 640 mètres linéaires, de 680,5 mètres linéaires de conduite de 900 mm de diamètre, ainsi qu'un captage muni de grille et d'empierrement et de 133 mètres linéaires de conduite de 450 mm de diamètre, de 81 mètres linéaires de conduite de 380 mm de diamètre et la réfection de la voirie des rues existantes.
- Captage quartier Saint-Georges:
- La construction d'une conduite d'égout pluvial de 600 mm de diamètre, d'une longueur de 293 mètres linéaires, et d'une conduite de 380 mm de diamètre, d'une longueur de 8 mètres linéaires, ainsi que de deux captages munis de grilles et d'empierrements, et la canalisation d'un fossé d'une longueur approximative de 10 mètres.
- Ces travaux seront exécutés dans la ville d'Alma (secteur nord).

DOCUMENTS DISPONIBLES
Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1055, boul. Dorchester est, 10e étage, Montréal (Québec) H2L 4S5. Tél.: (514) 873-7411.

Prix: 75,005, non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville d'Alma; Association de la Construction de Montréal et du Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Association de la Construction du Bas-St-Laurent; Association de la Construction Saguenay; Lac St-Jean; Chibougamou; Bureaux de la Société à Montréal et à Jonquière.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS
Lieu: Hôtel de ville d'Alma, a/s Monsieur Raymond Fortin, Greffier, 140, rue St-Joseph sud, Alma (Québec) G8B 3R1.

Date et heure: Le mardi, 14 août 1984 à 15h00.

DÉPÔT DE SOUMISSION
Montant: 56,000,005

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à chartre du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing.
Directeur, approvisionnement et contrats

Solde de saison

50%

sur toute la marchandise d'été

l'extravagant magasin pour enfants

clément

Les Galeries de la Capitale
627-3472

PLACE STE-FOI 653-9363



M. Mackasey, à son arrivée au palais de justice de Montréal, hier matin.

Mackasey jure qu'il a payé ses intérêts

MONTREAL (PC) — L'ex-député libéral M. Bryce Mackasey a contredit hier le témoignage des autorités de la Banque de Montréal disant qu'il n'avait pas payé les intérêts d'une dette de \$625,000 et a affirmé qu'il avait des documents prouvant son affirmation.

L'ancien ministre âgé de 62 ans, qui s'est décrit comme un "ambassadeur en attente" au Portugal, a également déclaré en cour des sessions de la paix qu'il avait assisté à une réunion d'hommes d'affaires en octobre 1981 au cours de laquelle il avait refusé un poste d'administrateur des Ateliers d'usinage Hall Ltée, une défunte compagnie montréalaise.

Dans sa déposition, il souligne qu'il a mentionné le nom de cette compagnie dans une conversation, quelques jours plus tard, avec le ministre de la Défense, M. Jean-Jacques Blais, alors ministre des Services et Approvisionnements, qui s'était plaint que les compagnies québécoises n'étaient pas assez agressives dans l'obtention de contrats de défense à Ottawa.

M. Mackasey a fait cette déclaration au cours de sa seconde journée de témoignage à l'enquête préliminaire de Robert Harrison, accusé de vol, conspiration et parjure.

M. Robert Harrison, qui fut le conseiller financier de M. Mackasey et ancien président du Montreal Board of Trade, est accusé d'avoir fraudé la Banque de Montréal présumément pour aider M. Mackasey à s'acquitter d'une dette contractée envers cette même banque.

M. Harrison avait obtenu une ordonnance de non-publication à l'occasion de la première journée de témoignage de M. Mackasey mardi dernier. Le juge John D'Arcy Asselin a cependant levé cet interdit de publication vendredi, à la demande des avocats de la Couronne, de la Banque de Montréal et de Radio-Canada.

Transaction

M. Mackasey a précisé qu'il avait, à la suite des conseils de M. Harrison, vendu son portefeuille de titres (qui ne valait, dit-il, que \$200,000 à l'époque) \$400,000 à une firme d'Ottawa appelée 109609 Canada Ltd.

Selon M. Mackasey, cette transaction était destinée à payer sa dette envers la banque. La compagnie à numéro avait emprunté les \$400,000 de la banque avec une garantie de Les Ateliers Hall.

M. Mackasey a affirmé qu'il ne connaissait pas les raisons qui ont poussé la compagnie d'Ottawa à acheter ses titres. "Je n'ai pas compris la transaction ou le rôle de Les Ateliers dans ce prêt."

La semaine dernière, des représentants de la Banque de Montréal ont affirmé lors de leurs témoignages que M. Mackasey n'avait payé aucun intérêt sur son prêt en 1981.

Mais en cour hier, l'ambassadeur désigné du Canada au Portugal a soutenu qu'il avait payé ses intérêts. Lors de la vente de son portefeuille de titres, souligne-il, \$93,000 des \$400,000 sont allés au paiement des intérêts sur sa dette.

"Ce n'est pas moi qui subit un procès, je ne suis qu'un témoin, a-t-il ajouté. Vous ne le croirez pas en lisant les journaux. Le tort que cela a fait à ma réputation et ma famille est difficile à calculer".

Le PN: le projet de Mingan, de la poudre aux yeux

MONTREAL (PC) — Le projet de développement de l'Archipel de Mingan au coût de \$6,5 millions, annoncé tout récemment par le gouvernement fédéral, n'est que poudre aux yeux, estime le chef du Parti nationaliste Denis Monière.

"Le projet de développement ne fera pas oublier 10 années d'inaction", a déclaré M. Monière, en présence du candidat nationaliste dans la circonscription de Manicouagan, M. Laurien Dupont.

M. Monière a rappelé que seulement \$41 millions sont accordés cette année au Québec par Parcs Canada sur un budget total de \$316 millions, alors que \$74 millions seront octroyés à Terre-Neuve et que \$123 millions iront à l'Alberta.

Le projet d'aménagement des îles de Mingan, estime M. Monière, "rappelle étrangement le plan fédéral de développement de l'est du Québec qui, annoncé à grand renfort de publicité, n'a débouché sur rien de concret".

M. Dupont estime quant à lui avoir de bonnes chances de l'emporter le 4 septembre dans Manicouagan, le oui y ayant récolté 54 pour 100 des votes lors du référendum de 1980.

L'association des maires francophones

Démarche de paix et de culture

par Marcel COLLARD

En se regroupant au sein d'une association, les maires des pays francophones ont voulu créer des liens personnels dans une démarche de paix et de culture.

Tel est le fondement de l'Association internationale des maires et des responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones, selon son président, le maire de Paris, M. Jacques Chirac, qui portait la parole, hier, à Québec, lors d'un déjeuner protocolaire offert par le ministre des Relations internationales et du Commerce extérieur du Québec, M. Bernard Landry.

Devant une cinquantaine de maires de 37 pays francophones, quelques ambassadeurs et des consuls, M. Chirac a rappelé que l'association est née, il y a cinq ans, à Québec, affirmant qu'il était émouvant, à l'occasion du 450e anniversaire de l'arrivée de Jacques Cartier, de tenir la quatrième assemblée annuelle, à Québec (une partie à Montréal).

Très diplomate, M. Chirac a dit qu'il appuyait l'effort du gouvernement québécois dans son action, sans être plus explicite. Néanmoins, il a affirmé que les maires étaient réunis pour défendre un véhicule culturel commun, affirmant la francophonie partout où sont implantés des bastions francophones, considérés comme un enrichissement culturel pour tous les pays.

Le ministre Landry a rendu hommage au maire de Paris comme président-fondateur de l'association et pour avoir choisi un merveilleux endroit qu'il a baptisé "Place du Québec". Il a aussi loué le mérite du maire de Québec, M.



Le maire de Paris, Jacques Chirac, et le ministre Bernard Landry, s'entrelient avec le maire Jean Pelletier, de Québec, lors du déjeuner protocolaire servi à "l'Anima G" du gouvernement du Québec.

Jean Pelletier, actuellement vice-président de l'association, pour sa participation à l'organisation.

L'AIMF a été formée en 1979, à Québec, où elle a établi son siège, mais son secrétariat permanent demeure à Paris.

Les maires seront amenés à visiter certains coins de Québec, avant de se rendre à Montréal, en passant par Trois-Rivières, à l'occasion du 350e anniversaire de la ville. Ils poursuivront leurs délibérations jusqu'à jeudi. Les maires Chirac et Pelletier donneront

alors une conférence de presse sur l'état des discussions relatives au financement des municipalités, au logement social, à l'organisation administrative des municipalités et à l'utilisation de l'informatique dans l'administration municipale.

la Baie

VENTE D'ENTREPÔT EN MAGASIN

Dès demain! 3 jours seulement 25, 26, 27 juillet

MEUBLES

(6) Salons modulaires 2 pces Bauhaus ou Standard. Tweed ou velours. 547⁰⁰ tens.

(8) Canapés. Velours taupe. Orig. 699⁰⁰ 547⁰⁰ ch.

(8) Causeuses. Velours taupe. Orig. 549⁰⁰ 447⁰⁰ ch.

(9) Canapés. Tweed beige. Orig. 549⁰⁰ 347⁰⁰ ch.

(9) Causeuses. Tweed beige. Orig. 449⁰⁰ 297⁰⁰ ch.

(7) Canapés Bauhaus. Lilas. 447⁰⁰ ch.

(7) Causeuses Bauhaus. Lilas. 397⁰⁰ ch.

(10) Unités murales 3 pces Goldcrest. Ord. 809⁰⁰ 647⁰⁰ tens.

(40) Unités murales 3 pces Carol Ann. Ord. 999⁰⁰ 797⁰⁰ tens.

(14) Unités murales Kaufman. Bois. Modèle 877-236. Ord. 840⁰⁰ 497⁰⁰ ch.

(16) Unités murales Kaufman. Bois. Modèle 877-248. Ord. 720⁰⁰ 497⁰⁰ ch.

(5) Unités murales Kaufman. Bois. Modèle 877-246. Ord. 619⁰⁰ 497⁰⁰ ch.

(8) Chambres à coucher 4 pces Goldcrest. Ord. 1279⁰⁰ 997⁰⁰ tens.

(8) Tables de nuit Goldcrest. Ord. 189⁰⁰ 147⁰⁰ ch.

(185) Chaises de jardin. Modèles 1700, 1400, 1635. Ord. 99⁰⁰ 67⁰⁰ ch.

(82) Chaises de jardin Nice. Brun. Ord. 29⁹⁹ 23⁹⁹ ch.

(60) Ens. matelas et sommier Posture Pride Sealy. Jumeau, 2 places ou Queen. 299⁰⁰ tens.

Pas à Rivière-du-Loup.

TÉLÉVISEURS ET APPAREILS ÉLECTRONIQUES

(12) Téléviseurs noir/blanc 30 cm (12") Baycrest. Modèle HB 1213. Ord. 129⁰⁰ 97⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 36 cm (14") avec commande à distance. Modèle EJR 338WR. Ord. 549⁰⁰ 467⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 50 cm (20") Modèle FJC 423W. Ord. 499⁰⁰ 397⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs Baycrest 50 cm (20") Modèle HB 3000. Ord. 579⁰⁰ 447⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 50 cm (20") avec commande à distance. Modèle FJR 488SR. Ord. 849⁰⁰ 697⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 50 cm (20") avec commande à distance. Modèle VJM 2005S. Ord. 999⁰⁰ 847⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 66 cm (26") avec commande à distance. Modèle GJR 659. Ord. 849⁰⁰ 697⁰⁰ ch.

Vite! Inscrivez sur votre agenda cette super vente de meubles, téléviseurs et appareils électroniques à votre magasin la Baie préféré! Emmenez parents et amis, ils seront enchantés par tant de choix et de qualité! Mais le temps presse... C'est donc un rendez-vous, à partir de demain à la première heure, pour 3 jours seulement. Faites vite!

- Achats en magasin seulement.
- Articles de fin de série et échantillons de plancher compris.
- Tous les articles sont sujets à vente antérieure.
- Tous les articles sont vendus "tel quel".
- Les prix marqués "Ord" et "Orig" sont les prix ordinaires et originaux de la Baie.
- Les chiffres entre parenthèses représentent les quantités de tous les magasins au moment de la publication.
- Le choix d'articles varie selon les magasins.

(12) Téléviseurs RCA 66 cm (26") avec commande à distance. Modèle GJR 649. Ord. 869⁰⁰ 697⁰⁰ ch.

(12) Téléviseurs RCA 66 cm (26") avec commande à distance. Modèle VJM 2022T. Ord. 1299⁰⁰ 1097⁰⁰ ch.

(12) Magnétoscopes VHS Hitachi. Modèle VT 11A. Ord. 599⁰⁰ 547⁰⁰ ch.

(12) Magnétoscopes VHS Panasonic. Modèle PV 1220. Ord. 649⁰⁰ 547⁰⁰ ch.

(12) Magnétoscopes VHS Panasonic. Modèle PV 1321. Ord. 699⁰⁰ 597⁰⁰ ch.

(12) Magnétoscopes Beta Sanyo. Modèle VCR 4500. Ord. 549⁰⁰ 447⁰⁰ ch.

(12) Magnétoscopes Beta Sanyo. Modèle VCR 4590. Ord. 499⁰⁰ 447⁰⁰ ch.

(12) Chaines stéréo compactes York. Modèle M2685. Ord. 399⁰⁰ 337⁰⁰ tens.

(12) Chaines stéréo haute fidélité Pioneer. Modèle G-20. Ord. 1099⁰⁰ 997⁰⁰ tens.

(12) Répondeurs automatiques Prestige. Modèle TT10. Ord. 99⁰⁰ 67⁰⁰ ch.

(12) Appareils téléphoniques sans fil Prestige. Modèle PCT 303. Ord. 119⁹⁹ 57⁰⁰ ch.

(12) Jeux vidéos VIC-20 assortis. Ord. 19⁹⁹ 14⁹⁷ ch.

(12) Livres de programmation VIC-20. Ord. 69⁹⁹ 34⁹⁷ ch.

ACCESSOIRES POUR BÉBÉS

(50) Girafes en peluche. Ord. 25⁰⁰ 12⁴⁹ ch.

Draps Yellow Rosebud. 15⁹⁹ ch.

(20) Volants de lit. Ord. 25⁰⁰ 15⁹⁹ ch.

(50) Pare-chocs pour le lit. Ord. 31⁰⁰ 19⁹⁹ ch.

(50) Édredons. Ord. 37⁰⁰ 23⁹⁹ ch.

33 1/3% de rabais sur meubles, accessoires et poussettes pour bébé!

MEUBLES

(10) Commodes 4 tiroirs. Modèle 2001/4D. Ord. 300⁰⁰ 189⁹⁹ ch.

(2) Tables à langer Jenny Lind. Modèle DT-1900. Ord. 162⁰⁰ 104⁹⁹ ch.

(1) Table à langer. Modèle 2100. Ord. 135⁰⁰ 88⁹⁹ ch.

(150) Matelas pour lits d'enfant. Modèle V1000. Ord. 69⁰⁰ 44⁹⁹ ch.

(6) Lits en laiton pour enfant. Modèle 4000. Ord. 495⁰⁰ 319⁹⁹ ch.

(2) Lits d'enfant. Modèle 2000. Ord. 260⁰⁰ 169⁹⁹ ch.

(4) Lits d'enfant. Modèle 210FS. Ord. 330⁰⁰ 209⁹⁹ ch.

(30) Lits à barreaux en fuseaux pour enfant. Modèle 804. Ord. 300⁰⁰ 199⁰⁰ ch.

(12) Lits d'enfant Fireside. Modèle 790. Ord. 250⁰⁰ 189⁰⁰ ch.

(20) Commodes 4 tiroirs. Modèle 4204. Ord. 300⁰⁰ 189⁹⁹ ch.

(15) Armoires. Modèle 2001/32D. Ord. 385⁰⁰ 249⁹⁹ ch.

(5) Armoires. Modèle 7001/32D. Ord. 380⁰⁰ 249⁹⁹ ch.

(70) Chaises hautes. Modèle 400. Ord. 44⁹⁹ 29⁹⁹ ch.

(60) Chaises hautes. Modèle 2950. Ord. 99⁰⁰ 64⁹⁹ ch.

POUSSETTES ET SIÈGES D'AUTOS

(55) Poussettes/carrosses. Modèle 9124. Ord. 139⁹⁹ 89⁹⁹ ch.

(50) Super Slumber. Modèle 2004. Ord. 89⁰⁰ 58⁹⁹ ch.

(15) Full Bye Bye. Modèle 1501/310. Ord. 154⁰⁰ 99⁹⁹ ch.

(2) Poussettes. Roues pivotantes. Modèle 880. Ord. 79⁰⁰ 49⁹⁹ ch.

(13) Poussettes/carrosses. Modèle 8003. Ord. 156⁰⁰ 99⁹⁹ ch.

(12) Poussettes Super Go. Modèle O503. Ord. 99⁰⁰ 64⁹⁹ ch.

(12) Carrosses 3 dans 1. Modèle 824. Ord. 139⁹⁹ 89⁹⁹ ch.

(12) Poussettes-parapluies. Modèle 3675. Ord. 52⁰⁰ 33⁹⁹ ch.

(24) Sièges d'auto GM pour nouveaux-nés. Modèle 259. Ord. 60⁰⁰ 38⁹⁹ ch.

(50) Sièges d'auto de luxe Strolee. Modèle 599. Ord. 99⁰⁰ 64⁹⁹ ch.

(3) Poussettes. Modèle 5151. Ord. 159⁰⁰ 104⁹⁹ ch.

(5) Carrosses. Modèle 8285. Ord. 119⁰⁰ 74⁹⁹ ch.

(5) Poussettes. Modèle 310. Ord. 119⁰⁰ 74⁹⁹ ch.

Pierre-Marc Johnson veut des précisions

(PC) — Le gouvernement québécois aimerait bien que les trois chefs fédéraux clarifient une fois pour toutes leur position sur le droit de veto du Québec au cours du débat qui a lieu ce soir.

Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, réagissait ainsi, hier, aux déclarations récentes des chefs Brian Mulroney et John Turner et des candidats Jean Chrétien et Raymond Garneau.

Une seule vérité existe aux yeux de M. Johnson: le Québec est une société distincte. "Les chefs fédéraux doivent admettre qu'il existe deux communautés au Canada" et profiter de la tribune télévisée pour laisser les électeurs en juger.

Et si MM. Turner et Mulroney et Broadbent se prononçaient pour "cette notion centrale", affirme-t-il, ils devraient en conséquence "redonner au Québec les pouvoirs nécessaires pour qu'il se développe sur les plans économique, social et culturel".

Par les oreilles

M. Johnson s'est aussi montré offensé de l'attitude du chef libéral John Turner.

Ce dernier avait affirmé récemment qu'il ne négocierait le rétablissement du droit de veto du Québec qu'avec le chef du PLQ Robert Bourassa.

"On peut dire que M. Turner, la

délicatesse ne lui sort pas par les oreilles; les événements récents l'ont démontré", a laconiquement commenté le ministre québécois.

Le titulaire des Affaires canadiennes dans le gouvernement québécois rappelle au chef Turner que "c'est à la population québécoise de désigner l'interlocuteur qu'elle choisit de présenter au fédéral, et non à un premier ministre canadien".

Le ministre trouve aussi "un peu énorme" que M. Jean Chrétien prétende avoir toujours défendu le droit de veto du Québec, "alors que c'est lui qui a plaidé et obtenu" de la Cour suprême un jugement niant l'existence du droit de veto québécois.

De son côté, le ministre des Relations internationales a commenté le désir de Raymond Garneau avec autant d'ironie que son collègue: "Si Garneau réussissait à retrouver une chose qui n'a jamais existé, ce serait bien le premier homme de l'histoire de l'humanité à faire ça."

"La Cour suprême a décidé clairement et à l'unanimité — loud and clear comme on dit dans l'autre langue officielle du Canada — qu'il n'y en a jamais eu de droit de veto."

M. Landry a ajouté que M. Turner ne semble pas du tout partager l'opinion de son candidat dans Laval-des-Rapides. "Le lendemain il fait des déclarations qui vont à l'inverse en déclarant qu'il s'agit de priorités personnelles de M. Garneau".



Broadbent prêt à accorder un droit de veto au Québec

par Maurice GIRARD

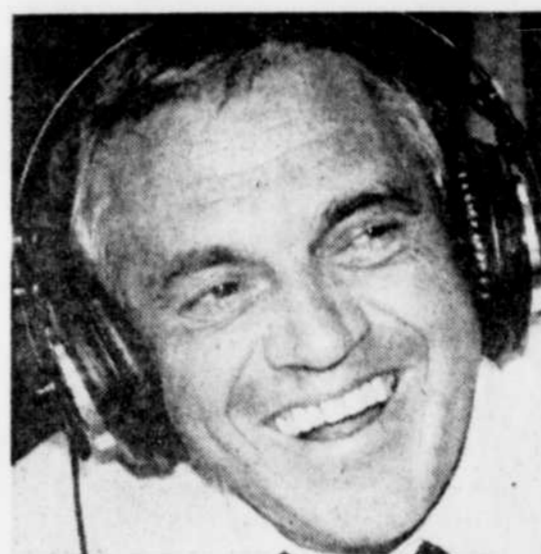
MONTREAL (PC) — Le chef du Nouveau Parti démocratique Ed Broadbent serait d'accord en principe pour que le Québec récupère son droit de veto, comme s'est engagé à le faire le candidat vedette des libéraux au Québec, Raymond Garneau.

"Nous avons dit ça, exactement comme ça, dans le passé, concernant les pouvoirs de la province de Québec", a répondu M. Broadbent lorsqu'il était interrogé sur la question à sa première visite au Québec depuis le début de la campagne électorale.

Puis, en quittant les studios de la station de radio anglophone où il venait de participer à une tribune téléphonique, il a ajouté: "Nous avons soumis un amendement à la Chambre des communes et les conservateurs et les libéraux ont voté contre cette idée".

La question de la récupération du droit de veto pour le Québec a refait surface durant la campagne à la direction du Parti libéral du Canada (PLC). Puis, la semaine dernière, la controverse a été relancée par le candidat président du PLC dans Laval-des-Rapides, M. Raymond Garneau, qui en a fait un de ses objectifs personnels dans cette campagne.

Cureusement, pour l'ex-président de la Banque d'épargne de la cité et du district de Mon-



Le leader néo-démocrate Ed Broadbent était souriant, hier matin, en participant à une tribune téléphonique, à Montréal.

tréal, qui devait être nommé officiellement candidat, hier, les propos de M. Broadbent constituent un appui inattendu de la part du chef d'un des deux partis d'opposition.

Et pour Raymond Garneau, ce soutien de l'extérieur est plus ferme encore que l'engagement de son propre chef John Turner, qui a répondu aux journalistes de la capitale fédérale qu'il ne faisait pas siens les engagements personnels de son candidat vedette du Québec.

Visite éclair

Par ailleurs, dernier chef national à faire sa première visite au Québec depuis le déclenchement des élections, le leader du NPD a effectué, hier, une brève visite de trois heures à Montréal, où il a prononcé un discours en français devant une centaine de partisans dont une quinzaine de candidats du Québec sur les 75 qui porteront les couleurs néo-démocrates aux élections du 4 septembre.

Puis, il s'est rendu aux studios d'une station radiophonique. Pendant une heure, il a répondu sans difficulté aux questions des auditeurs, qui ont porté sur les principaux thèmes de la campagne néo-démocrate: présence occulte de la grande entreprise chez les libéraux et conservateurs, égalité pour les femmes, création d'emplois, répartition plus équitable du fardeau fiscal des contribuables et dénonciation du favoritisme politique des libéraux.

Mais le chef de parti qu'on présente comme le plus près du peuple n'a pas frayed hier avec la foule de la rue Sainte-Catherine. Il n'a pas non plus indiqué à quelle période il devrait revenir au Québec pour poursuivre sa campagne. "Je ne sais pas d'un jour à l'autre ce que je ferai le lendemain", a-t-il répliqué.

Interrogé sur les chances de faire élire un candidat dans la province, qui n'a jamais élu de député néo-démocrate à la Chambre des communes, M. Broadbent a répliqué: "Au Québec, nous sommes derrière les conservateurs, qui n'ont qu'un siège à la Chambre des communes".

Quant aux sondages, le chef néo-démocrate les écarte du revers de la main, soulignant que l'important, en politique, c'est de faire campagne pour les idées auxquelles on croit.

Chrétien rappelle que l'unanimité est essentielle

SHAWINIGAN (PC) — Le ministre Jean Chrétien ne prend pas ombrage de l'arrivée triomphale de Raymond Garneau sur la scène fédérale. Mais il ne croit pas outre mesure à la possibilité pour le Québec, de reconquérir son droit de veto constitutionnel.

Ce droit de veto, "Lévesque l'a laissé tomber. A la fin il n'y avait plus que moi à lutter pour", a-t-il déclaré hier soir.

Shawinigan, où pour la huitième fois les libéraux de Saint-Maurice l'ont choisi pour les représenter lors d'une élection fédérale.

M. Chrétien a expliqué qu'il faut maintenant l'unanimité des gouvernements fédéral et provinciaux pour que le Québec puisse espérer voir inscrit, dans la constitution, un droit de veto.

"Ca ne pourra pas se faire tant qu'il n'y aura pas un gouvernement libéral à Québec. Il restera toujours à convaincre les gouvernements des neuf autres provinces" a-t-il ajouté.

Mulroney critique des députés de son propre parti

OTTAWA (PC) — Certains députés conservateurs à Ottawa ont eu "tendance à confondre préjugés et politique" au cours de l'orageux débat sur le bilinguisme au Manitoba.

Celui qui l'affirme est nul autre que le chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, dans le numéro du mois d'août du magazine Saturday Night.

Interviewé par Jean Pelletier, M. Mulroney dit de ses députés: "Qu'est-ce qui peut bien se passer dans leur tête? C'est ce qui arrive quand on est dans l'opposition trop longtemps, on a tendance à confondre préjugés et politique. Le bilinguisme est tout de même la loi du pays".

M. Mulroney a dû menacer d'expulsion les députés qui s'opposaient à l'extension des droits du français au Manitoba.

Au cours de la même interview, le leader conservateur réitère son respect pour l'ancien premier ministre libéral Pierre Trudeau, qu'il qualifie de "l'une des figures politiques les plus impressionnantes du monde".

Si certains députés conservateurs ne partagent pas son admiration au sujet de M. Trudeau, c'est que, explique-t-il, "nous sommes tous les otages de notre environnement et les prisonniers de notre enfance".

M. Mulroney poursuit: "Je ne vois pas l'histoire du Canada de la même manière que quelqu'un du nord du Manitoba. Je peux ainsi comprendre certaines réactions dont je suis témoin dans l'Ouest du Canada. Je comprends, mais je ne peux pas les partager parce que j'en suis témoin avec une perception complètement différente".

M. Mulroney, finalement, a nié son manque d'expérience en politiques étrangères. "J'ai beaucoup voyagé. J'ai rencontré les dirigeants chinois. J'ai passé deux heures avec le président de la Roumanie, avec des députés gouvernementaux du Brésil, avec Jean-Jacques Servan-Schreider en France".

"Je compte plusieurs amis au Sénat et à la chambre (des représentants) à Washington et je suis parmi les rares personnes à Ottawa qui lisent assidûment Foreign Affairs. Je suis un fidèle lecteur du New York Times et je ne suis pas du tout intimidé en rencontrant des dignitaires étrangers."



VENTE D'ENTREPÔT EN MAGASIN

Dès demain et jusqu'à samedi. Vêtements mode à prix d'écoulement pour toute la famille!

Oui! Voici arrivée votre dernière chance d'étoffer votre garde-robe d'été, et celle des enfants, à prix des plus bas!

- Achats en magasin seulement.
- Le choix varie selon les magasins.
- Les prix marqués "Ord." et "Orig." sont les prix ordinaires et originaux de la Baie.

40% de rabais!
Complets printemps-été pour hommes
Orig. 180.00 à 285.00
108.00 à 171.00 ch.

50% de rabais!
Vêtements de sport pour hommes et femmes
Ord. 9.99 à 35.00
4.99 à 16.99 ch.
Articles de sport

25% de rabais!
Soutiens-gorge WonderBra
Ord. 8.00 à 30.00
6.00 à 22.50 ch.

40% de rabais!
Maillots de bain pour dames et hommes
Ord. 12.99 à 40.00
7.79 à 23.99 ch.
Articles de sport rayon 740 seulement, et vêtements pour hommes

30% à 50% de rabais!
Vêtements d'été pour enfants

40% de rabais!
Vêtements mode Le Chic à bon prix Centre des soldes, centre-ville Montréal seulement

Boutique Jeunesse

Voyez ces offres percutantes!

- 50% de rabais! Vestes sans manches Razzie Dazzle, PM.G. Ord. 19.99 **9.99 ch.**
- 25% à 30% de rabais! Coordonnés de marques connues, PM.G. Pas à Dorval ni Boulevard. Ord. 27.00 à 68.00 **19.99 à 47.60 ch.**
- 50% de rabais! Jupes de coton. Tailles 5 à 13. Ord. 19.99 **9.99 ch.**
- Robes. Tailles 5 à 13. Pas à Dorval. **19.99 à 39.99 ch.**
- Chandails de coton ou de coton/polyester, PM.G. **6.99 à 14.99 ch.**
- Shorts de coton, PM.G. **9.99 ch.**
- Choix de coordonnés. Tailles 5 à 13. **9.99 à 29.99 ch.**

...et plus encore!

- Maillots de bain une pièce et bikinis pour femmes et jeunes femmes. **14.99 à 29.99 ch.**
- Variété de tee-shirts pour dames, Baymart, PM.G. **4.99 ch.**
- Robes de coton et de polyester/coton, Baymart. Tailles 10 à 16. **14.99 ch.**

Kamouraska—Rivière-du-Loup Libéraux déçus

par Pierre ASSELIN

RIVIÈRE-DU-LOUP — En perdant l'abbé Ronald Landry, l'association libérale de Kamouraska—Rivière-du-Loup n'a pas perdu un gros morceau; elle a perdu LE gros morceau.

Au lendemain du désistement pour le moins spectaculaire de celui qui devait être le prochain candidat libéral, le président de l'association, M. Jean-Marc Saint-Pierre, cachait mal son dépit: "La circonscription perd un leader, soutient-il. L'abbé Landry avait créé beaucoup d'espoirs et rallié autour de lui des appuis en dehors du Parti libéral. Je peux même vous dire, laissez-t-il tomber sur le ton de la confiance, que nous étions déjà assurés de gagner rien qu'avec les voix de Rivière-du-Loup. Ça faisait déjà quelques mois que nous travaillions pour cette candidature et l'abbé Landry avait même obtenu du parti un droit à la dissidence."

Le président ne garde aucune rancune à l'égard de M. Landry, qu'il admire plutôt, mais se montre sceptique devant les lignes de conduite de l'Eglise. "Ils prennent des positions politiques quand ça fait leur affaire. Le pape est plus protégé qu'un homme d'Etat quand il est en visite et nous croyons

qu'avec les espoirs qu'il avait suscités en se présentant, l'abbé Landry ne faisait que servir ses concitoyens.

Prochaine élection

Les libéraux digèrent donc difficilement la perte de leur candidat vedette dans Kamouraska—Rivière-du-Loup mais comme à tout malheur quelque chose est bon, cet imbroglio leur aura donné une publicité inespérée. "C'est une publicité qui reste avec nous, reconnaît M. Saint-Pierre, c'est une déception mais c'est aussi une force."

Le prochain congrès d'investiture devrait avoir lieu entre le 3 et le 5 août et les mises en candidature se clôtureront au plus tard le 31 juillet. Les organisateurs libéraux n'ont pas de choix puisque la date limite pour l'inscription des candidats à la prochaine élection est le 7 août. M. Saint-Pierre affirme posséder déjà en main une liste de six candidats potentiels, tous citoyens de la circonscription.

L'association libérale compte à l'heure actuelle plus de 1,100 membres et son président affirme pouvoir disposer d'une équipe de 2,000 personnes bénévoles pour les élections.

André Ouellet blâmé par le candidat conservateur

(PC) — La "pénible aventure politique" que vient de vivre l'abbé Ronald Landry, de Rivière-du-Loup, a été causée par "l'intervention

intempestive et antidémocratique du ministre Ouellet".

C'est ce qu'a déclaré hier le candidat conservateur dans Kamouraska—Rivière-du-

Loup André Plourde, libéral menace de couler, il aurait été souhaitable que l'équipage et son capitaine québécois, M. Ouellet, ne perdent pas complètement le nord", a commenté le candidat conservateur.

Quant à l'abbé Landry, il n'a pu être joint au téléphone. Pour la première fois depuis qu'il est curé de Saint-Ludger, il n'avait pas indiqué à sa secrétaire l'endroit où il se trouvait hier.

Plus chanceux, un de ses collaborateurs, l'abbé Yvon Beaulieu, a indiqué que l'abbé Landry se reposait "dans sa famille" et il a souligné que la décision de l'abbé Landry de retirer sa candidature était "finale".

Défaite évitée par M. Maurice Tardif

par Fortunat MARCOUX

du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — C'est pour éviter de subir une humiliante défaite que M. Maurice Tardif s'est démis à la toute dernière minute au congrès d'investiture du Parti libéral dans Frontenac, dimanche, à Thetford-Mines, permettant ainsi au député sortant, M. Léopold Corriveau, de solliciter un sixième mandat.

Pourtant, l'homme d'affaires de Saint-Méthode avait confié à des journalistes qu'il tiendrait jusqu'au bout. Premier des deux candidats à s'adresser aux militants avant la tenue du scrutin, M. Tardif a surpris tout le monde en annonçant son désistement et en promettant son appui à M. Corriveau durant la campagne.

La raison véritable de cette volte-face est due probablement au fait que M. Tardif n'avait recueilli que neuf signatures de membres sur son bulletin de présentation alors qu'il en fallait 25.

Interrogé par les journalistes, hier, M. Corriveau a déclaré que c'était par souci démocratique qu'il avait accepté que M. Tardif tente de lui ravir le poste même si son bulletin de présentation n'était pas conforme aux règlements du parti.

D'autre part, M. Corriveau a nié avoir promis à M. Tardif que le sixième mandat qu'il sollicite, serait son dernier, et qu'il lui céderait sa place à la prochaine élection.

Chaude lutte chez les tories de Gaspé

par André DIONNE

GASPE — Pour faire suite aux grandes fêtes de l'été, dimanche, 29 juillet, sera jour des choses sérieuses. Les membres du Parti libéral du Canada et du Parti conservateur seront appelés à choisir leur candidat respectif, à Gaspé.

Chez les libéraux, les choses sont moins claires. Beaucoup affirment que l'époque de l'actuel député Alexandre Cyr qui occupe ce poste depuis une vingtaine d'années, est révolue. Ce "vieux loup de la politique" comme on le désigne souvent ici, refuse de céder sa place. Malgré les rumeurs, il est douteux que l'on conteste ouvertement la nomination de M. Cyr, dimanche.

Les conservateurs

Chez les conservateurs, partisans de Joe Clark et de Brian Mulroney se livrent une chaude lutte.

Quatre noms ont été avancés par un membre de ce parti. Un homme d'affaires de Gaspé, Michel Pouliot, fils d'un ancien ministre provincial, le Dr Camille Pouliot, aurait la faveur d'une partie de l'organisation représentant la tendance Mulroney.

A l'opposé, le maire de Sainte-Anne-des-Monts, le Dr Charles-Eugène Marin, représentant de la tendance Clark, tentera de remporter l'investiture de ce parti.

Les deux autres candidats sont MM. Jean Quirion, un citoyen de Bridgeville, et André Saint-Louis, le directeur du CLSC de Mont-Louis, sur la rive nord de la Gaspésie.

Cette circonscription qui fait toute la pointe de la Gaspésie, de Newport à Cap-Chat (inclus), compte environ 44,000 électeurs. Aux élections de 1980, le député Cyr a obtenu quelque 7,000 voix de majorité sur son adversaire conservateur.

L'élection du 4 septembre



Broadbent n'a rien à perdre, contrairement au chef libéral

par Pierre-Paul NOREAU

envoyé spécial du Soleil

OTTAWA — Contrairement aux conservateurs, les libéraux ont plus à perdre qu'à gagner, alors que les néo-démocrates amélioreront presque assurément leur position.

Voilà en quelque sorte l'essentiel de l'analyse à laquelle on se livre un peu partout à Ottawa, à l'aube des deux confrontations télévisuelles mettant aux prises les Ed Broadbent, Brian Mulroney et John Turner.

Il semble clair pour l'instant que le chef du Nouveau Parti démocratique (NPD) occupe le siège le plus confortable en raison de son expérience. Il devrait de plus tabler sur les similitudes chez ses adversaires pour tenter de relever une cote de popularité dangereusement affaiblie.

Erreur stratégique

Dans le clan Turner, on s'inquiète de l'impact de ces débats qui pourraient à ce moment-ci avoir plus d'influence que prévu sur l'électorat canadien.

Certains avaient estimé qu'une date hâtive pour la tenue du combat public des chefs permettrait au premier ministre Turner de jouer sur l'image plutôt que sur un contenu nécessairement relié au passé li-



MM. Raymond Landry (à gauche) et David Johnston sont les deux modérateurs des débats télévisés de ce soir et de demain soir. Les deux ont échangé, hier, leurs impressions pendant que des représentants des trois partis (à l'arrière plan) inspectaient le plateau où seront placés MM. Turner, Mulroney et Broadbent.

béral. Elle permettrait également de corriger une éventuelle gaffe.

Il semble maintenant que le chef tory pourrait le plus profiter

d'une présence à l'avant-scène. M. Turner sortant à peine des feux de la course à la direction. "Les débats télévisés pourraient révéler une erreur stratégique des libéraux", titrait en ce sens le Globe & Mail d'hier.

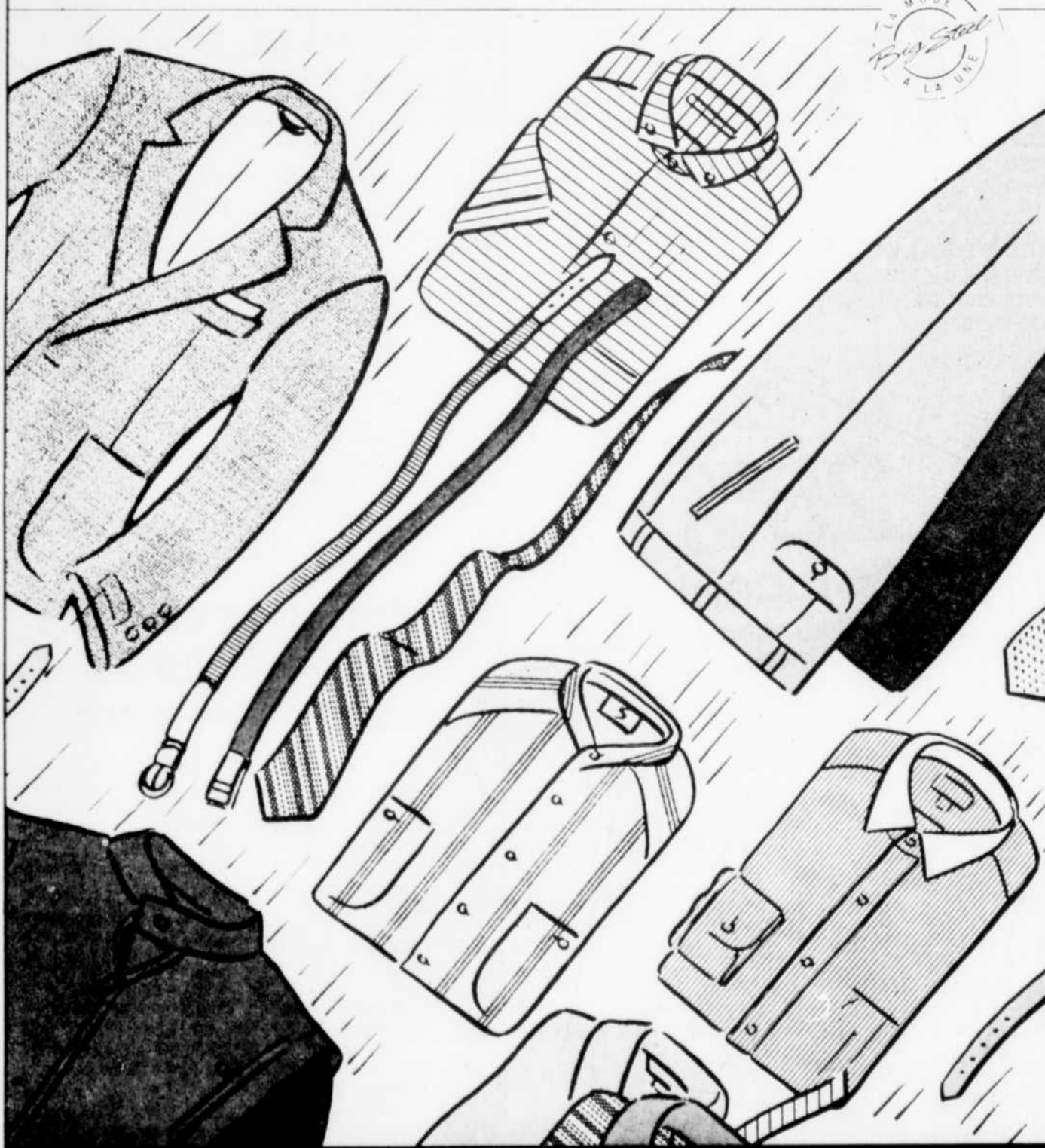
Dans le cercle des conseillers de M. Mulroney, on ne manque pas non plus de souligner la qualité du français de l'aspirant par rapport aux deux autres. La confiance est telle dans le clan conservateur qu'on réclame déjà d'autres débats télévisés.

Chaque groupe reconnaît que ce genre d'exercice comporte un sérieux risque. Aussi, deux des candidats, MM. Turner et Mulroney, ont-ils consacré au moins deux jours complets de préparation et de discussions avec leurs collaborateurs sur les questions anticipées.

Les derniers conseils seront de toute manière reliés à l'apparence, seul élément qui serait retenu par les téléspectateurs lors de ces débats selon l'étude d'un professeur de sciences politiques de l'université de Windsor.

"Réprimez vos gestes de nervosité", dira-t-on à M. Turner, "cessez de sourire lorsque le sujet est sérieux", glissera-t-on à l'oreille de M. Mulroney pendant qu'on réaligera une dernière fois la cravate de M. Broadbent...

LES PRÉVISIONS: SOLEIL ET BAS PRIX RECORD.



Tout juste comme notre solde de liquidation estivale tire à sa fin, la marchandise est offerte à des bas prix record!

- | | | | |
|-----------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| POLOS | À COMPTER DE 6,99\$ | CHEMISES HABILLÉES | À COMPTER DE 9,99\$ |
| CHEMISES SPORT | À COMPTER DE 9,99\$ | VESTES DE PRINTEMPS | À COMPTER DE 9,99\$ |
| PANTALONS SPORT | À COMPTER DE 12,99\$ | VESTES SPORT | À COMPTER DE 59,99\$ |
| | | COMPLETS | À COMPTER DE 99,99\$ |

BIG STEEL



39 Place Laurier

Place Fleur de Lys

Galeries de la Capitale

DOSSIERS

/ Analyse /

Le conflit entre l'Eglise et les sandinistes au Nicaragua Vers une rupture définitive?

par Jacques LEMIEUX

(collaboration spéciale)

L'expulsion récente du Nicaragua de dix prêtres étrangers, dont un Québécois, impliqués, selon les autorités sandinistes, dans des activités anti-gouvernementales, est elle seulement un événement de plus venant ponctuer les difficiles relations entre l'Eglise et l'Etat ou marque-t-elle un point de non-retour?

Si l'événement en soi est spectaculaire, il ne constitue toutefois que le plus récent d'une série d'accrochages qui ont marqué depuis 1979 les relations entre la puissante église nicaraguayenne et le non moins puissant gouvernement du Front sandiniste (FSLN).

Il y a exactement cinq ans, la hiérarchie catholique donnait un coup de grâce symbolique à la dictature somoziste en "bénissant" l'insurrection populaire dirigée par le FSLN. Comment expliquer qu'on en soit maintenant arrivé à ce point?

1979: un oui mais...

La hiérarchie catholique dirigée par l'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando y Bravo, était acquise au changement en 1979, mais elle n'était pas pour autant d'accord avec une transformation révolutionnaire de la société.

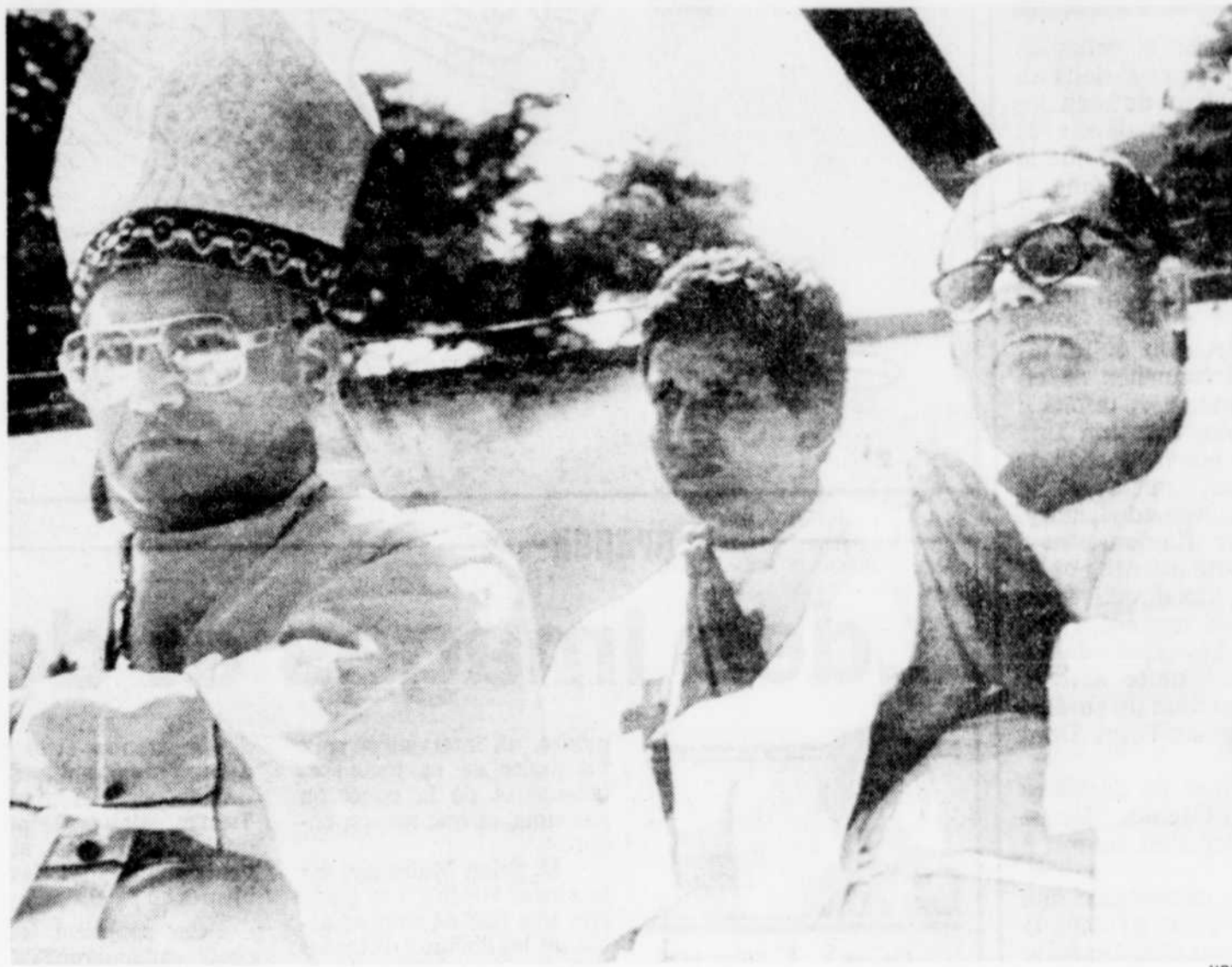
Se basant sur la "doctrine sociale de l'Eglise", elle était en faveur de réformes majeures qui auraient débouché sur la coexistence, au sein d'un gouvernement d'union nationale, de bourgeois, de chrétiens et de radicaux, notamment des marxistes. Il était clair pour les évêques que la coexistence de forces aussi hétérogènes ne serait rendue possible que par le respect mutuel. La hiérarchie catholique avait entériné le soulèvement populaire parce que le somozisme était devenu intolérable. Elle était maintenant disposée à en faire de même avec la révolution dans la mesure où cette dernière ne remettrait pas en cause son rôle d'arbitre dans la nouvelle société.

Non seulement les sandinistes acceptaient-ils cette union nationale, mais ils la jugeaient même essentielle à la réussite de leur programme. Cet effort national requerrait toutefois la participation effective de tous. Si les couches populaires, qui n'avaient rien à perdre au départ, étaient disposées à se sacrifier encore davantage pour la reconstruction nationale, on ne peut en dire autant de certains membres de la bourgeoisie. Ces derniers seront ensuite accusés, non pas sans raison, de vouloir "un somozisme sans Somozas", soit de vouloir maintenir en place le système archaïque d'exploitation économique.

Un peuple: deux projets

Pour conserver son autorité nouvellement conquise, le FSLN se devait d'opérer des transformations. Et pour réaliser ses innombrables promesses, le FSLN se devait éga-

Avec l'expulsion, il y a maintenant quinze jours, de dix prêtres dont un Québécois, le père Benoît Laplante, les relations déjà tendues entre le gouvernement sandiniste et l'Eglise nicaraguayenne ont pris un tour dramatique. Notre collaborateur Jacques Lemieux, journaliste pigiste à Managua depuis maintenant plus de deux ans, explique ici d'où vient ce conflit entre les sandinistes et la hiérarchie catholique. D'autre part, Jean-Pierre Bousquet, de l'Agence France-Presse, analyse l'état de santé de l'opposition au Nicaragua.



L'archevêque de Managua, Mgr Miguel Obando y Bravo (à gauche) et le père Louis Amado Pena (à droite) durant une messe célébrée récemment avant l'arrestation du père Pena.

lement d'intégrer les couches populaires au processus. Les nombreux chrétiens qui ont pris part à la campagne d'alphabétisation et aux campagnes de vaccination ont découvert un marxisme ouvert et flexible, capable de s'adapter aux conditions spécifiques d'un pays où les catholiques forment 90 pour 100 de la population. Les marxistes, eux, se sont vu contraints de réviser leur théorie de la religion devant l'implication de tant de chrétiens dans le processus révolutionnaire.

Cette explication n'est pas exhaustive, mais elle aide à définir les origines du conflit. Il ne serait pas faux d'affirmer qu'une première contradiction surgit du fait que la hiérarchie catholique et le FSLN se disputent les mêmes couches populaires pour construire deux projets de société différents. Le problème fondamental semble donc en être un

d'autorité morale. Sans cette autorité, l'hégémonie des évêques ou des sandinistes sur la société est impensable et le projet de chacun irréalisable.

Un conflit politique

Pour Mgr Obando y Bravo, qui conçoit l'Eglise en termes d'autorité suprême et d'arbitre, cette situation est inacceptable. Inévitablement, le conflit acquiert un contenu politique, d'autant plus que l'Eglise catholique est la seule force sociale qui peut opposer un véritable poids au pouvoir des sandinistes.

Le conflit entre l'Eglise et l'Etat en est un d'ordre politique et non religieux. Preuve en est d'ailleurs la persécution engagée par la hiérarchie catholique contre certains prêtres appuyant le gouvernement. Preuve en est également la par-

ticipation d'au moins quatre prêtres au sein du gouvernement, pour qui, "Il n'y a pas de contradiction entre le christianisme et la révolution". Mais la même Eglise comprend aussi ses prêtres et son haut clergé anti-sandinistes.

Une sociologue, Anna Maria Ezcourra, a écrit dans un livre publié dernièrement à Mexico que "la hiérarchie catholique nicaraguayenne est à l'avant-garde d'une contre-offensive idéologique des Etats-Unis et de l'Opposition nicaraguayenne contre la révolution sandiniste." L'auteur fait état d'un soutien d'environ un demi-million de dollars accordé par l'Agence internationale pour le développement (organisme du gouvernement américain) à l'archevêché de Managua pour l'implantation de programmes éminemment politiques.

Pour expliciter encore plus ses

positions anti-sandinistes, rappelons que la hiérarchie catholique s'est opposée, en septembre 1983, au service militaire obligatoire, sous le prétexte que l'armée défend les intérêts du FSLN, plutôt que ceux de la nation, et qu'elle s'est prononcée, en avril 1984, en faveur d'une "réconciliation nationale" de tous les Nicaraguayens, y compris les ex-gardes somozistes.

Les évêques peuvent-ils passer outre au fait que ces ex-gardes se sont rendus responsables de la mort de 50.000 personnes avant 1979 et que ce sont encore eux, en grande partie, qui continuent à semer la terreur dans le nord du pays? "Les évêques accepteraient-ils, eux, de se réconcilier avec le diable?" se demande M. Jaime Wheelock, un des neuf commandants sandinistes.

La goutte d'eau

La situation en était à ce point lorsque se sont produits les événements conduisant à l'expulsion de dix prêtres étrangers. Le jour où les autorités sandinistes ont ordonné l'expulsion, Mgr Obando y Bravo avait organisé une manifestation religieuse anti-gouvernementale en appui à un prêtre, M. Luis Amado Pena, accusé plus tôt par le gouvernement d'être un "contre-révolutionnaire".

Les autorités fondaient leurs accusations sur un documentaire, produit dans des circonstances inconnues, qui ne laissait pratiquement aucun doute sur l'implication du prêtre Pena dans un plan visant à créer un front urbain des contre-révolutionnaires.

Mgr Obando a rejeté les accusations portées contre M. Pena en affirmant que le documentaire était truqué. Il a cependant refusé de faire analyser le documentaire en laboratoire afin d'en vérifier l'authenticité, comme le lui avait proposé le ministre de l'Intérieur, le commandant Tomas Borge.

En expulsant les dix prêtres, le gouvernement a-t-il usé de représailles ou détenait-il aussi dans ce cas des preuves irréfutables? On l'ignore encore, la lumière n'ayant toujours pas été faite à ce sujet.

Loin de s'apaiser, le conflit s'aggrave. Personne n'ose toutefois prédire jusqu'où sont prêtes à aller les deux parties. Les évêques pourraient, à l'occasion des élections générales du 4 novembre, porter un coup décisif à la révolution en dénonçant le scrutin. Le coup serait d'autant plus dur qu'il discréditerait internationalement la consultation et qu'il paverait la route à une intervention américaine si M. Reagan était réélu deux jours plus tard, lors des présidentielles américaines.

Plus simplement, la conférence épiscopale pourrait se prononcer en faveur des élections mais inviter les électeurs à voter contre le front sandiniste. Les évêques se garderaient ainsi une carte en réserve au cas où les événements tourneraient mal et que la participation s'avérerait massive. Dans tous les cas, la rupture serait en pratique consommée.

Un candidat unique pour les élections La contre-attaque de l'opposition

par Jean-Pierre Bousquet

SAN JOSE (AFP) — Une véritable redistribution des cartes s'opère actuellement, cinq ans après la victoire des sandinistes, au sein de l'opposition nicaraguayenne, qui s'est découverte un candidat unique pour les élections du 4 novembre, alors que les groupes armés traversent une passe difficile.

Au lendemain du cinquième anniversaire — le 19 juillet — de la prise du pouvoir par les sandinistes, marqué par l'annonce du maintien de l'état d'urgence "face à l'agression de l'impérialisme américain" et d'une censure partielle de la presse, l'opposition a contre-attaqué en affirmant son intention de s'unir autour d'un candidat, M. Arturo Cruz.

M. Cruz, âgé de 53 ans, membre de la seconde junte nicaraguayenne de mai 1980 à mars 1981, puis ambassadeur du Nicaragua à Washington, jouit d'un double prestige: anti-somoziste convaincu, il ne s'est jamais compromis avec la dictature et bien qu'en désaccord depuis deux ans avec la direction sandiniste, il a toujours refusé de se joindre aux groupes armés.

La Coordination démocratique, qui regroupe l'opposition centriste et de droite, a certes mis des conditions à sa participation aux élections et prévenu qu'elle ne se prêterait pas à une "farce destinée à légitimer le sandinisme".

Date contestée

Son candidat, Arturo Cruz, qui réside aux Etats-Unis, doit se rendre

aujourd'hui à Managua pour demander l'ouverture d'un "dialogue national" sur un réaménagement du calendrier électoral pour l'organisation "d'élections réellement libres", ce qui lui semble impossible d'ici au 4 novembre. Il entend également demander une amnistie générale qui permette à tous les Nicaraguayens, sans exception, de participer au scrutin.

Ces principaux points, déjà réclamés depuis plusieurs mois par l'opposition, se sont jusqu' alors heurtés au refus des dirigeants sandinistes, et le délai est bien court d'ici au 25 juillet, date limite fixée par l'opposition pour une réponse favorable à ses demandes, ainsi que date limite pour les dépôts de candidatures.

Pourtant, ce qui compte surtout est que pour la première fois, l'opposition social-chrétienne et social-démocrate fait bloc (au sein de la Coordination démocratique) autour d'un candidat et dispose d'un leader susceptible d'attirer les suffrages.

Cette nouvelle donnée dans le jeu politique nicaraguayen est d'autant plus importante que du côté des groupes armés anti-sandinistes, l'heure est à la confusion.

Opposition armée

L'Alliance révolutionnaire démocratique (ARDE), implantée dans le sud du pays, le long de la frontière avec le Costa Rica, est en pleine déconfiture à la suite de profondes divergences internes et a pratiquement volé en éclats, se retrouvant avec deux directeurs et

deux commandants en chef.

Eden Pastora, l'ex-"commandant Zéro", a été exclu de l'ARDE à la fin du mois de juin par les partisans d'Alfonso Robelo, considéré jusqu'alors comme la tête politique du mouvement.

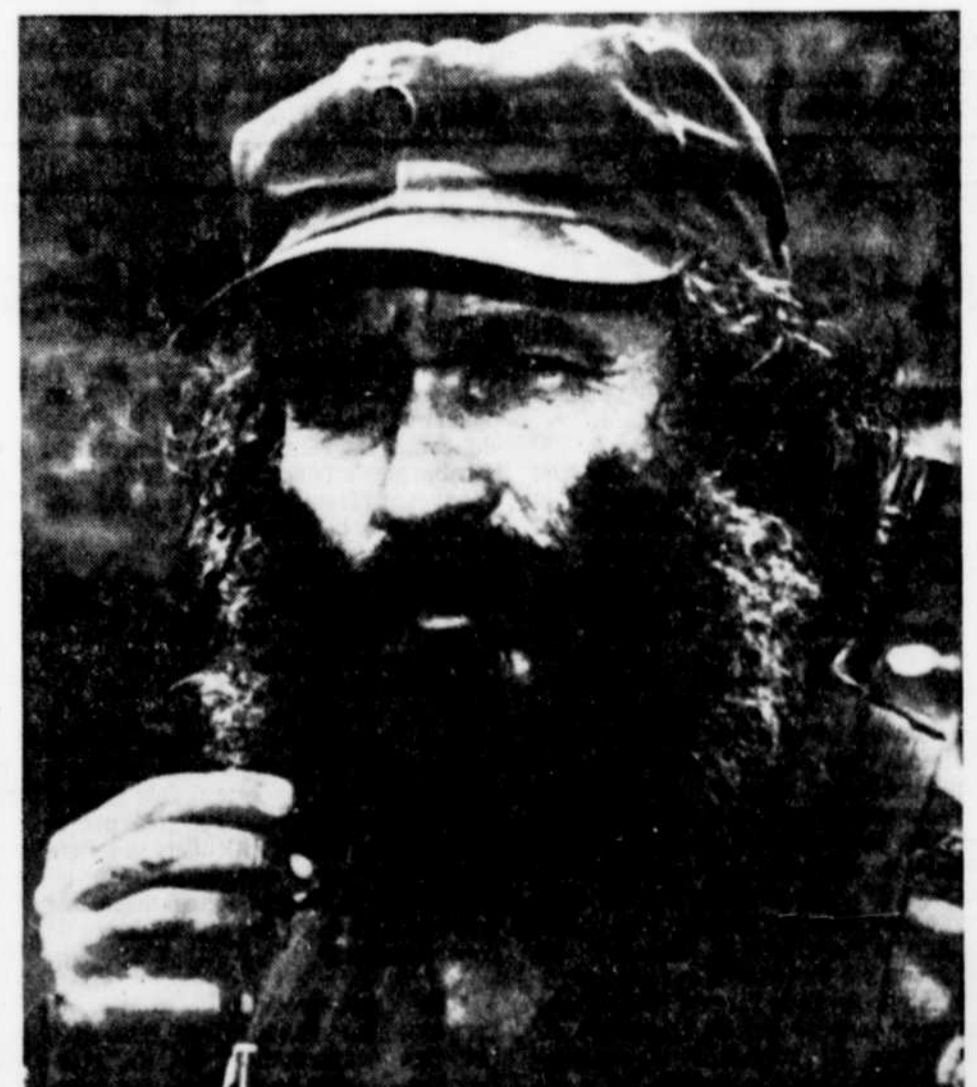
Vendredi, Fernando "el negro" Chamorro a été désigné commandant en chef des forces de l'ARDE par le directoire regroupé autour d'Alfonso Robelo.

Pourtant, ce dernier ne dispose plus que de l'appui de trois des sept organisations qui composent l'Alliance, les quatre autres s'étant ralliées à Eden Pastora. Celui-ci a affirmé samedi qu'il demeurerait au sein de l'ARDE et restait le seul commandant en chef de ses troupes, dont les principaux responsables l'ont publiquement assuré de leur soutien.

Du côté de la Force démocratique nicaraguayenne (FDN), qui lutte dans le nord du pays, le panorama est également sombre.

La grande offensive lancée en mars, avec la participation de 8.000 hommes, piétine et n'a pas permis de "libérer" une frange de territoire suffisante pour y installer un gouvernement provisoire.

Par ailleurs, les Etats-Unis ont mis fin — du moins officiellement — à leur aide financière, tandis que le Honduras ne joue plus le rôle de sanctuaire pour la FDN, après la destitution le 31 mars du commandant en chef des forces armées honduriennes, le général Gustavo Alvarez et son remplacement par le général Walter Lopez.



Edén PASTORA

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Alain Guilbert

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Gilbert Athot

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'édition:
Jacques Dumais

Les voix du curé de St-Ludger



par
Roger BELLEFEUILLE

Officiellement, les affaires de l'Église et celles de l'État sont deux mondes fort distincts. Même si dans un passé pas encore lointain, des curés, du haut de la chaire ou sur les parvis d'églises se faisaient un devoir de rappeler onctueusement à des fidèles-électeurs, que le ciel était bleu et l'enfer tapissé de rouge. Et même, si encore tout récemment, le gouvernement fédéral y est allé d'une "dîme" de \$10 millions devant servir, en bonne part, à la rénovation de temples catholiques, voire à la construction de presbytères. Et ce, en pleine année électorale!

Mais de là à ce que des ministres du culte, indépendamment de leurs qualités personnelles et civiques, entrent de plain-pied dans le ministère public, il s'agit d'un pas qu'un curé ne peut plus franchir. Une médecine vaticane, renforcée par le nouveau code de droit canonique promulgué en janvier, dont vient de goûter, non sans amertume, l'abbé Ronald Landry. Assuré de l'investiture libérale dans Kamouraska—Rivière-du-Loup, ce dernier, contre toute attente et à la dernière minute, s'est plié, finalement, aux directives du Saint-Siège, même s'il avait reçu, implicitement, l'aval de son évêque, Mgr Charles-Henri Lévesque, de La Pocatière. A la condition, qu'il cesse toute activité pastorale et qu'il démissionne de sa fonction de curé de la paroisse de Saint-Ludger de Rivière-du-Loup. Dont acte.

De toute évidence, les consultations de dernières minutes avec le nonce apostolique du Canada, Mgr de Palma, ont porté fruits. Le curé Landry s'est soumis à l'autorité hiérarchique.

A l'exemple du seul pasteur catholique aux Communes, le néo-démocrate Robert Ogle. Et dans la foulée du jésuite Bob Dinan, représentant démocrate du trèfle catholique Massachusset au Congrès américain, en 1980.

• • •

Il est une vérité: il y a de la plume d'un Jean-Paul II dans l'interdit resserré du nouveau droit canonique sur la participation active des membres du clergé à la vie politique.

Pour ce pape globe-trotter, fils de la conservatrice Pologne, le temps est venu de ramener dans le giron de l'Église les égarés de Vatican II. Et de marquer plus ostensiblement la démarcation de ces deux pouvoirs que sont ceux de l'Église et de l'État.

En tournée au Zaïre, en mai 1980, le pape a rappelé aux prêtres d'abandonner la responsabilité politique à "ceux qui en ont le mandat". A Mexico, deux ans plus tard, il souligne l'impérieux désir de Rome de se démarquer des systèmes politiques, pour se consacrer prioritairement à la condition humaine.

Il faut dire aussi que le Vatican a une sainte frousse de la faveur qu'ont connue, d'abord en Amérique centrale, puis en Asie et en Afrique, les thèses populistes de la théologie de la libération. Distillé chez ces populations chrétiennes aux prises avec d'insoutenables conditions d'existence, cet évangile révolutionnaire risquait de déstabiliser "l'ordre" établi. Et l'Église, historiquement, se range du côté de l'ordre et de la loi. D'autant que les théologiens de la libération, flirtant avec les idées marxistes, oeuvrant hors du champ religieux et au coeur de la foule, furent suspectés d'échapper à la hiérarchie religieuse.

L'acte d'obéissance de l'abbé Landry se situe fort probablement dans cette perspective. Le Vatican ne peut, décevantement, entretenir deux politiques opposées pour ses curés: l'une pour le Sud et l'autre pour le Nord.

TURNER A LA CONQUÊTE DU VOTE FÉMININ!



SABOURC
24 JUILLET 84

à propos

...des images et des idées



par
Raymond GIROUX

Ce soir, à 20h, MM. John Turner, Brian Mulroney et Ed Broadbent se retrouveront devant les écrans de la télévision francophone pour débattre officiellement des préoccupations majeures des Canadiens.

Puis, demain, ils flatteront les anglophones. Pendant quatre heures, en tout, ces messieurs devraient étaler leur marchandise, expliquer l'originalité et la valeur de leurs propositions et démontrer que leur produit vaut mieux que celui du voisin.

Le petit écran, on l'a dit mille fois, contrôle de plus en plus la vie politique. Mais les deux débats de cette semaine, par leur durée comme par leur tenue en début de campagne, dépassent heureusement le schéma classique des rencontres "spontanées" organisées de longue main.

En quatre heures, bien des masques tombent. Les yeux bleus du premier ministre Turner peuvent se mettre à cligner nerveusement, il peut s'étouffer au beau milieu d'une réponse qu'il voudrait char-

meuse, un interviewer peut lui parler de sa main baladeuse et de la condition féminine, et que sait-on encore.

M. Brian Mulroney, sur la chaise voisine, rira peut-être une fois de trop en accusant les libéraux d'être les grands responsables de la pauvreté à Montréal, ou sortira, pour faire naturel, son français de la cour d'école de Baie-Comeau.

M. Broadbent, de son côté, ne peut se permettre de faire du théâtre. D'abord, parce qu'il n'y est pas bon, et ensuite, parce qu'il a tout à gagner en discutant des questions de fond. Malheureusement pour lui, l'auditoire anglophone sera le seul à l'écouter vraiment, les deux autres vedettes l'éclipseront totalement en première partie du feuilleton.

Hormis, donc, le maquillage de surface, les trois chefs auront tout le temps voulu pour "craquer" face aux questions sérieuses qui doivent trouver leur place dans ce débat. Car l'expérience politique démontre que si personne ne gagne de telles joutes, bien des combattants peuvent perdre.

Une mauvaise réponse, quelques incohérences, une saute d'humeur mal placée, une ignorance manifeste d'un dossier, et voilà le flop.

• • •

Une fois franchi le mur

des apparences et le monde des images cosmiques, MM. Broadbent, Mulroney et Turner doivent prouver qu'ils connaissent et peuvent solutionner les problèmes du pays.

Car comment les trois chefs expliqueront-ils leurs virages en tout sens sur l'orientation du budget canadien, par exemple, alors que tout le monde sait que nous sommes à la remorque de l'économie américaine partie en furie sur le dos, dans une certaine mesure, de ses partenaires commerciaux.

Ces trois messieurs tiendront-ils le même langage en anglais, demain soir, s'ils voient que leurs propositions suscitent des réactions négatives? Deux leaders qui parlaient jusqu'à tout récemment de couper le déficit fédéral auront le temps, amplement, de baffouiller des explications à l'appui de leur nouvelle thèse sur son augmentation nécessaire, pour un certain temps.

Le troisième, entre-temps, fera bien attention de ne pas insister sur les politiques sociales et nationalistes du NPD, des objectifs taillés sur mesure pour hausser la dette fédérale et affaiblir le dollar canadien sur les marchés internationaux.

Toujours dans le champ

économique, il faudrait bien connaître des candidats, comment ils affronteront le ralentissement prévu pour l'année prochaine, alors que les États-Unis freineront volontairement leur économie pour éponger plutôt une partie de leur déficit.

Ont-ils l'intention, par ailleurs, de reprendre le débat constitutionnel, d'assurer les droits des femmes en y incluant des programmes d'action positive là où les circonstances l'exigent, de proposer aux jeunes plus que les replâtrages actuels qui confirment la notion de génération sacrifiée, prendront-ils des engagements envers les francophones hors Québec, que le bilinguisme à la Trudeau n'a pas nécessairement sorti de la pauvreté qui en afflige beaucoup et ainsi de suite.

Ce soir, nous ne verrons en réalité que le premier acte de la pièce. La finale, demain soir, en anglais, donnera les vraies couleurs des trois chefs. Celui qui apparaîtra le plus vide et donnera le spectacle de moindre qualité devra ensuite s'en défendre pendant plusieurs semaines. Et peut-être les libéraux regretteront-ils leur exigence d'un débat dès le départ de la campagne, plutôt qu'à la toute fin. Car il vaut mieux, parfois, ne pas examiner trop longtemps le contenu d'une boîte à surprises.

mot à mot

Avenues possibles pour atténuer le déficit

(NDLR) — Extraits de la "Revue économique" (1er trimestre 1984) publiée par la Banque Nationale du Canada.

(...) Mis à part tout le problème de l'éviction et ses conséquences sur la croissance économique, la question du déficit du gouvernement canadien demeure préoccupante. Celui-ci ayant été largement creusé par l'action des stabilisateurs automatiques lors de la dernière récession, il est essentiel de rééquilibrer les dépenses aux revenus afin d'éviter que de conjoncturel il devienne permanent. Le maintien de ce niveau limiterait considérablement les possibilités d'intervention du gouvernement si l'économie entrait, et cette éventualité ne peut être exclue, dans une nouvelle phase de récession. De plus, une réduction des besoins financiers du gouvernement fédéral permettrait de libérer le marché des crédits et atténuerait les pressions sur les taux d'intérêt. La réduction du loyer de l'argent ne peut que favoriser le potentiel de croissance de l'économie en stimulant la consommation et les investissements. Enfin, on peut s'interroger sur l'identification d'une

norme budgétaire optimale pour le gouvernement. On pourrait aspirer à un solde budgétaire équilibré sur l'ensemble du cycle, les rentrées supplémentaires attribuables à l'expansion de l'économie épongeant l'élargissement du déficit encouru lors de la récession.

Bien que la nécessité de réduire le déficit soit évidente, il demeure que les moyens accessibles sont très limités et non exempts d'effets néfastes à court terme. Le gouvernement peut ainsi décider d'accroître ses ressources par le biais de la taxation. Les conséquences sur l'activité économique sont multiples et dépendent de l'assiette fiscale choisie. Un accroissement des recettes par le biais de l'impôt des particuliers se reflète directement sur la demande globale: en réduisant le revenu personnel disponible on touche en définitive aux dépenses de consommation.

Le gouvernement peut alternativement accroître ses ressources par une augmentation des taxes indirectes. Comme pour l'impôt sur le revenu, une telle mesure a nécessairement

des effets sur la consommation, quoique l'expérience passée ait démontré que ses répercussions les plus néfastes apparaissent au niveau de l'inflation. Indépendamment de la taxe visée, elle se reflète dans les prix de vente des biens, grugeant le pouvoir d'achat des ménages et réduisant la compétitivité des produits sur les marchés internationaux.

Les entreprises peuvent également être mises à contribution pour élargir les recettes fiscales du gouvernement. L'augmentation des impôts payés par les entreprises peut prendre deux formes: elle peut passer par l'accroissement de la ponction sur les profits ou encore par l'augmentation des charges de l'employeur en matière de sécurité sociale. La réduction des profits découlant de ces décisions restreint les ressources internes de l'entreprise disponibles pour l'investissement et pour la rémunération du capital-action. Par conséquent, elle constitue une limite au potentiel de croissance de l'économie. De plus, elle ajoute aux pressions inflationnistes: les entreprises peuvent viser le maintien du niveau de leurs profits en majorant leurs prix de vente.

La marge de manoeuvre du gouvernement au niveau des hausses d'impôts est très limitée. Il est généralement admis que le prélèvement de ces derniers sur le revenu national est déjà élevé. De plus, rien n'indique que les effets à court terme d'une hausse d'impôts sont positifs pour la croissance. Au contraire, malgré les divergences méthodologiques, les études à ce sujet vont de la neutralité à l'impact négatif. Aucune n'arrive à la conclusion que la taxation est préférable à l'emprunt à court terme.

La réduction des dépenses publiques constitue l'alternative à l'épineux problème du déficit du gouvernement fédéral. Cette avenue implique toutefois des choix sociaux. Dans le contexte particulier de la structure des dépenses de l'administration centrale, ces choix sont restreints. Dans un premier temps, il faut prendre conscience que les dépenses de fonctionnement du fédéral ne représentent que 21,3 pour 100 de l'ensemble de ses déboursés et que leur compression ne peut être que marginale. Par exemple, si le gouvernement avait réduit de 20 pour 100 ses dépenses courantes en 1983-1984, le déficit aurait

néanmoins avoisiné les \$27 milliards. Par contre, la part des dépenses allouée au service de la dette publique se situait en 1983 à 18,7 pour 100, or il s'avère que le gouvernement a peu de contrôle sur l'évolution de ce poste.

Le gouvernement peut donc opter pour une réduction des subventions aux individus et aux sociétés (40,0 pour 100 de ses dépenses en 1983). Les répercussions d'une telle décision sont assez comparables à court terme à celle d'un relèvement de l'impôt. Toutefois, depuis quelque temps, l'universalité de certains programmes a été remise en cause. Des économies pourraient sans doute être réalisées sans trop de difficultés en restreignant l'accès à certains programmes, telles les allocations familiales, au groupe de revenus inférieurs. Le fédéral a également la possibilité de couper dans ses transferts aux autres paliers de gouvernement (18,7 pour 100 de ses déboursés en 1983). Limiter les paiements aux provinces signifie qu'on accepte de réduire les services à la population en matière de santé, de bien-être et d'éducation ou de leur refiler le problème du déficit. (...)

VOTRE PAGE

A nos lecteurs et nos lectrices

LE SOLEIL publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390 rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Téléphone: 647-3388.

L'environnement

Ballons de la pollution

Lâcher dans les airs 450.000 ballons gonflés à l'hélium; tel est le triste record mondial de... pollution et de gaspillage que veut établir la Corporation Québec 1534-1984 pour commémorer le 450^e anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier. Jamais autant de ballons (évidemment non biodégradables) n'ont en effet été dispersés d'un seul coup dans l'environnement et c'est ce record que Québec 84 voudrait voir inscrire dans le célèbre livre Guinness, sans doute pour qu'au moins l'une de ses activités connaisse enfin le rayonnement international qu'on a tant promis pour ces fêtes depuis l'hiver dernier.

Plus triste encore que l'activité en elle-même, le ministère de l'Environnement du Québec aurait donné sa bénédiction à ce projet en se contentant de demander aux organisateurs de ne pas contrevioler la loi sur la qualité de l'environnement.

Le responsable de cette activité pour Québec 84, Guy Leroux, de Par ballon Enr. (le commerce qui doit fournir les ballons), avouait au signataire de cette lettre que l'événement représente un certain problème pour l'environnement, mais il refusait d'envisager d'y renoncer sous prétexte que cela donnerait une manchette internationale à la ville de Québec en plus "d'émerveiller les enfants". Les "retombées" d'une telle activité, ajoutées à celles de tous les autres lancers de ballons depuis le début de l'été 1984, risquent, elles, d'émerveiller un peu moins; surtout dans les forêts, sur les lacs et rivières et sur le fleuve où se déposeront ces centaines de milliers de petits morceaux de caoutchouc synthétique aux mille couleurs d'un été "mer et monde". (...)

Que d'inconscience caractérise ce geste de jeter des ballons dans les airs pour quelques secondes d'éblouissement. C'est à l'image de notre société du tout-à-jeter, pour laquelle la notion de conservation des ressources et de protection de l'environnement n'est qu'une marginalité propre à empêcher de tourner la roue de l'économie.

Les enfants qui assisteront à ce spectacle cet été sauront, tôt ou tard, qu'une telle société ne peut continuer d'exister. Mais en attendant, il vaudrait peut-être quand même mieux qu'on ne leur enseigne pas le contraire par de tels gestes inconsidérés. C'est pourquoi je souhaite vivement, pour ma part, que cette opération 450.000 se révèle finalement, comme l'ensemble des fêtes Québec 84, elle aussi un gros "ballon dégonflé".

Serge Beaucher
Québec



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Domtar doit faire montre de civisme

Voilà bientôt cinq ans, un groupe de bénévoles a amorcé le processus de restauration de la Jacques-Cartier. Les subventions gouvernementales ont été nombreuses, qui ont permis les premières phases de réalisation de ce projet.

Malheureusement, une tâche sombre vient ternir ce beau tableau. La Domtar qui a largement contribué par le passé à la dégradation de cette belle rivière, bloque par son obstination à vouloir retirer des avantages de sa position de force dans ce dossier, toute nouvelle progression des travaux d'aménagement.

Peut-on imaginer pareil tableau, une entreprise bien enracinée dans le milieu port-neuvien, largement subventionnée par l'État pour la modernisation de ses équipements, de plus, une entreprise dont la société d'état SGE détient une bonne partie des voix au sein de son conseil d'administration, bref une entreprise québécoise bien de

chez nous se refuse à faire le moindre effort pour assurer la réussite de ce beau projet.

C'est là faire preuve de beaucoup d'irrespect pour la nature et son environnement et pour les concitoyens qui pourraient la fréquenter.

J'ose croire que ces tergiversations ne sont le fruit que d'une lourdeur bureaucratique, et ne relèvent pas d'un manque de largeur d'esprit et de sens civique.

De grâce, administrateurs de la Domtar, sortez de votre léthargie et manifestez de plus nobles sentiments que le seul appât du gain et l'intérêt à courte vue.

Faut-il attendre que les citoyens manifestent leur colère pour que vous administrateurs d'entreprises et vous gouvernants agissiez de concert dans la voie du "gros bon sens".

Adrien Guay
Ste-Catherine de Portneuf

La religion

Non, je ne suis pas de l'Armée de Marie mais...

Je n'attaque personne; je vise n'importe qui: A n'importe quelle femme, à n'importe quel homme, à n'importe quel prince du monde ou de la Sainte-Eglise, je dis: "si jamais l'Esprit-Saint se sert de vous pour lancer dans le public un mouvement divin, c'est-à-dire capable de quelque chose pour le salut des âmes, tenez-vous le corps raide, parce que quand le Diable décidera de braquer sa caméra sur vous, ça ne sera pas trop long qu'il va vous déshabiller".

Si je rencontre une sainte femme qui prétend être canonisée de son vivant, je vais lui dire: "Vous êtes la première, Madame, ça ne s'est pas encore vu sur la terre. Sans rancune. Bonjour!"

Ce qui s'est vu dans le Ciel: St-Michel, le Prince des Armées célestes.

Ce qui se voit tout le long de l'Histoire de l'Eglise: la Gé-

néralissime des Armées célestes, l'Immaculée qui tient le Sergent sous son pied.

Lecteurs, lectrices, vous commencez à me soupçonner d'être membre de l'Armée de Marie. Non, je ne suis pas membre, parce que je ne pourrais participer à toutes leurs dévotions. Je sais comment Sa Sainteté Jean-Paul II a accueilli l'Armée de Marie en l'automne 1981 et au printemps 1984. J'ai pris connaissance des heures de prière de l'Armée de Marie dans toutes leurs solennités à Québec (St-Pie X) à l'Oratoire Saint-Joseph Montréal, et au Cap-de-la-Madeleine. Je compte ces heures parmi celles où je me suis senti le plus près du Ciel. Je sais que c'est Notre-Dame des Peuples qui disait aux Pentecôtistes et à tous ceux qui veulent éteindre leurs dévotions de "spectaculaires": "Vous changez la religion de mon Fils pour celle des hommes".

Assistez pieusement aux prières de l'Armée de Marie, vous vous direz: "C'est bien de cela que notre monde a besoin pour trouver un peu de paix et de bonheur". Peut-être le goût vous viendra-t-il de prier la Sainte-Vierge tous les jours. Si le besoin vous prend de l'implorer, de la supplier jour et nuit, heureux êtes-vous.

C'est Elle qui dit: "Beaucoup d'âmes descendent en Enfer parce qu'on ne dit plus le chapelet" Fatima. C'est St-Pie X qui dit: "Donnez-moi une armée qui dit le Rosaire et je vous assure la paix du monde". Et quand Jean-Paul II exprime le vœu que l'Armée de Marie s'empare du monde, il ne cherche pas une femme, ni un curé, ni un évêque, il cherche le bras de Marie.

Abbé Antonio Arsenault,
prêtre
Saint-Séverin, Beauce.

Et le sixième commandement?

Sous le titre: "Accepter la fameuse différence", à la page A-13 de votre édition du 16 juillet, votre correspondante, Mlle Sophie Giroux, étudiante en théologie de Beauport, fait une grave erreur, en disant:

"Oeuvre de chair ne désirera qu'en mariage seulement, n'est

inscrit nulle part dans aucune traduction catholique approuvée de la Bible... Cette phrase ne se trouve que dans le petit catéchisme qui malheureusement a fait des interprétations souvent peu appropriées de la Bible."

Contrairement à ce que Mlle Giroux pense, le petit catéchisme

que nous avons appris n'a pas fait d'erreur sur la morale sexuelle. Cette étudiante n'en a que contre le neuvième commandement de Dieu. Elle semble oublier le sixième commandement qui s'occupe aussi de la morale sexuelle.

Une foule de textes bibliques portent sur cette importante question; qu'il me suffise de référer votre correspondante à Romains, 8, 1-13 et à Galates, 5, 13-26.

J. Raoul Provencher, c.r.
Québec

Assez de sophismes!

Il ne faut pas faire de sophisme; bien sûr que "Oeuvre de chair ne désirera qu'en mariage seulement" n'est pas écrit tel quel dans la Bible mais c'est la tradition de l'Eglise catholique depuis des siècles d'interpréter ainsi le 9^e commandement, ne vous en déplaie, très chère!

Qu'y a-t-il de scandaleux à réciter le chapelet ou d'aller à la messe? Au contraire, c'est bon. Selon toi il est paradoxal de traiter de fou ou de païen celui qui ne croit pas en Dieu, hors dans votre Bible TOB, etc., il est écrit: Ecc. "Dieu n'existe pas disent les insensés". Un croyant est un privilégié, un choisi, un élu, voyez votre dictionnaire. Dire que les homosexuels commettent une abomination est tiré directement de la Bible: "Celui qui couche avec un homme comme avec une femme commet une abomination". Lévitique 18:22.

Bien sûr, il faut aimer le pécheur mais non le (son) péché. Car il est écrit: "Si ton frère commet une faute, va, reprends-le et tu l'aideras à se sauver". Suis-je le gardien de mon frère, demanda Caïn? Oui, nous le sommes, car Jésus dit: allez enseigner toutes les nations!

Il demeure que l'avortement est un meurtre quoiqu'en disent les pseudos théologiens. Si Jésus a dit: les prostituées et les vo-

lonts vous précéderont, c'est qu'il hait les hypocrites et les orgueilleux qui refusent de prier. Rappelons-nous que le pire des chapelets ou prière est celui qu'on ne dit pas. Pour aimer son prochain, il faut commencer par aimer Dieu, le prier et ainsi se nourrir spirituellement. Saint-Paul. "Priez toujours". Saint-Luc 18:1 — Saint-Paul 1er Thess. 5: 17.

Faut pas être plus catholique que le pape dit-on; soyez parfait comme votre Père céleste est parfait" est-il écrit. Il me semble que vous prônez l'homosexualité, l'adultère et l'avortement, etc., comme étant de bonnes moeurs. Moi j'affirme le contraire. A chacun ses idées, mais les miennes sont conformes à celles de mon père Yahwe, de son fils Jésus et de sa mère Marie toujours vierge, laquelle demanda à Fatima, en 1917, à tous les chrétiens de réciter un chapelet à tous les jours. Elle répète ce message et d'autres depuis 3 ans à tous les jours dans ses apparitions en Yougoslavie comme vous devez le savoir, et elle continuera ses apparitions quotidiennes pour encore quelques années, semble-t-il. Alors informez-vous avant d'agir. Que la paix et l'amour de Jésus soient avec vous, et vive la différence!

Richard Perron
Sainte-Foy

Jean-Marie Chamberland
Québec

Le système de son de mes rêves... et pour pas cher! Parce que **MOI, JE LIS LE SOLEIL TOUS LES JOURS!**
abonnement: 647.3333

Voici d'importantes nouvelles pour ceux qui souffrent d'hémorroïdes.

Des tests cliniques, effectués récemment et avec la plus grande rigueur, ont démontré que Preparation H procure un soulagement complet en quelques minutes seulement. Un soulagement rapide, n'est-ce pas ce que vous voulez lorsque vous souffrez?

Mais le soulagement rapide de la douleur n'est pas l'unique raison qui fait de Preparation H le médicament pour les hémorroïdes le plus vendu au Canada. Preparation H est le seul médicament pour les hémorroïdes contenant une substance médicamenteuse spéciale, Bio-Dyne.

Preparation H avec Bio-Dyne fait quelque chose de plus. Il réduit et aide à cicatriser les varices hémorroïdaires dont l'inflammation cause la douleur.

Preparation H: un traitement complet des hémorroïdes.

PREPARATION H AGIT DE DEUX FAÇONS: SOULAGEMENT RAPIDE, POUVOIR CICATRISANT.

Faites vite!
IL EN RESTE QUELQUES MODÈLES SEULEMENT! (choix de couleurs limitées)

MODÈLE DE LUXE 1600 cc
5 598\$
RABAIS 700\$
PRIX
4 898\$
(Transport et préparation en sus)

OFFRE SPÉCIALE

GARANTIE DE 3 ANS 80 000 km

Automobiles VIEL inc.
1590, de la Canardière, Québec — 522-5667

BONNE NOUVELLE: LA PROMOTION "GAGNEZ PARIS AVEC WARDAIR" EST PROLONGÉE

En raison du vif succès rencontré, cette promotion exclusive à INTER-AGENCES, faite en collaboration avec WARDAIR, se poursuivra jusqu'au 31 août prochain.

Réserved tôt et courez la chance de vous mériter le remboursement du prix d'achat de votre billet d'avion WARDAIR "QUÉBEC-PARIS". Un tirage a lieu chaque mois. Plus vous réservez tôt, plus vous avez de chances de gagner.

Un coupon de participation est remis à chaque personne qui effectue la réservation d'un billet WARDAIR "QUÉBEC-PARIS" dans l'un ou l'autre des 15 bureaux de VOYAGES FRONTENAC, VOYAGE 2000, AÉRO-FLEX ou ÉCONO-VOYAGE.

Ainsi M. Said Tadjer, qui s'était procuré son billet d'avion WARDAIR "QUÉBEC-PARIS" au bureau de VOYAGE 2000 à St-Georges de Beauce, est un autre heureux gagnant de cette promotion. Peut-être serez-vous le prochain? Consultez sans tarder votre conseiller en voyage membre du GROUPE INTER-AGENCES, c'est un spécialiste!

M. Said Tadjer (à gauche) reçoit son billet WARDAIR "QUÉBEC-PARIS" de M. Roger Desrochers, conseiller chez VOYAGE 2000 à St-Georges-de-Beauce.

Le patronat contestera en cour la loi anti-briseurs de grève

MONTREAL (PC) — Le Conseil du patronat du Québec a annoncé, hier, qu'il contestera en cour supérieure la cons-

titutionnalité des dispositions anti-briseurs de grève contenues dans le code québécois du travail.

Le CPQ juge ces dispositions déraisonnables et injustifiables. Il estime notamment qu'elles violent l'article premier de la charte canadienne des droits et libertés relativement

au droit de propriété et au libre usage de ses biens.

De toutes les législations canadiennes sur le travail, la loi anti-scab est l'une de celles qui "irritent" le plus les investisseurs, a soutenu, hier, le vice-président du conseil, M. Ghislain Dufour.

M. Dufour a indiqué que la décision de sou-

mettre le dossier au jugement des tribunaux s'inscrivait dans un plan d'action plus vaste mis au point par le CPQ dans le but de faire corriger les "trop

nombreux irritants qui freinent le développement économique et la création d'emplois au Québec".

Le gouvernement québécois a refusé de

faire lui-même vérifier les tribunaux, comme le lui avait de-

mandé le CPQ, les dispositions anti-briseurs de grève.

Marchés accusés au N.-B.

MONCTON (PC) — A la suite de plaintes des églises du Nouveau-Brunswick, des accusations de transgression de la loi du jour du Seigneur ont été portées contre trois marchés d'alimentation de la région de Moncton.

Les magasins visés sont un Thrift Store, de Moncton et les magasins Sobeys et Save Easy, de Riverview, accusés d'avoir ouvert leurs portes le dimanche.

Le magasin Thrift Store a nié sa culpabilité et sa cause a été reportée au 19 octobre.

D'ici là, la Cour suprême du Canada devra avoir rendu sa décision sur la constitutionnalité de la loi sur les heures d'ouverture le dimanche.

Le système de son de mes réveil, et pas plus cher. **MOI JE LIS LE SOLEIL TOUS LES JOURS!**

abonnement: 647-3333



DOSSIER: Tron-Rivières (Québec)
VR40110 Construction d'un terrain de stationnement en béton au Manège de Tron-Rivières

Les documents constituant la soumission sont disponibles dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE: le MARDI 14 août 1984

DEPOT POUR DOCUMENTS: \$25

DOSSIER: lfc Valcartier (Québec)
VR46010 Réfection des toitures diverses (procédé à froid)

Les documents constituant la soumission sont disponibles dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE: le MARDI 14 août 1984

DEPOT POUR DOCUMENTS: \$25

DOSSIER: lfc Valcartier (Québec)
VR47010 Réfection du château d'eau - structure 116

Les documents constituant la soumission sont disponibles dans les deux langues officielles.

DATE DE FERMETURE: le MARDI 14 août 1984

DEPOT POUR DOCUMENTS: \$25

Le secrétaire recevra jusqu'à 1500 heures (heure avancée de l'Est), à la date limite indiquée, les soumissions, sous pli cacheté, pour les (s) projet(s) indiqué(s) ci-haut et adressées au Secrétaire Construction de Défense (1951) 2523, Promenade Riverside, Ottawa, (Ontario), K1A 0K3.

Les entreprises pourront se procurer les documents de soumission en adressant à notre service des plans d'Ottawa, à l'adresse susmentionnée (téléphone 613-998-9349 ou télex 053-3726-3727) et en déposant le montant indiqué. Les plans, les devis et les documents de soumission peuvent être examinés aux bureaux de l'association des constructeurs à Québec, Assoc. Provinciales des Constructions de Chicoutimi, Ste-Foy, Trois-Rivières, ainsi qu'à notre bureau régional à Montréal.



AVIS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

Avis est donné qu'un projet de loi privé sera présenté à l'Assemblée nationale du Québec lors de la session devant débiter à l'automne en vue de modifier la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. Cette modification vise à permettre à la Fédération de mettre sur pied des corporations à but non lucratif pour gérer des dossiers d'intérêt collectif pour ses membres.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur le projet de loi doit en informer le directeur de la législation (pièce 131, Hôtel du Parlement, numéro: 643-2840).

Ubaldo Gauthier
Secrétaire général

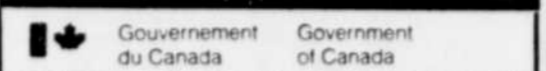
DEMANDE DE SOUMISSION POUR LA VENTE D'UN CHASSE-NEIGE WHITE

La Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard demande des soumissions pour la vente d'un camion à neige, quatre (4) roues motrices avec accessoires. Ce camion possède les caractéristiques suivantes:

- MARQUE: White année 1968
- MOTEUR: Camion diesel à quatre (4) roues motrices.
- MOTEUR: Cummins 333
- TRANSMISSION: Fuller RT 913
- Vitesse: 15 vitesses
- DESSOUS: Oskosh capacité 18.000 lb
- PREINS: Type avant-haute arrière air
- CONDUITE: Servodirection

Ce camion possède en plus les équipements suivants: un harnais artisanal avant comprenant: colonne avant pour aile de bordage, un harnais arrière pour aile de bordage, monte sur câble avec cylindre hydraulique de marque Frank, prêt à être utilisé et un attelage pour aile de bordage de marque Frank comprenant câble, 2 cylindres hydrauliques avec système de valve prêt à être installé. Le camion et l'équipement sont en très bon état. Il est possible de visiter le camion et l'équipement au Garage Municipal situé au 20, rue de la Gare, St-Anaclet. Les soumissions devront être reçues au bureau municipal de St-Anaclet, 20, rue de la Gare, C.P. 99, au plus tard le vendredi 14 septembre 1984 à 16:30 heures, celles-ci devront être accompagnées d'un dépôt au moins égal à 10% de la valeur de la soumission. Elles seront ouvertes en présence des intéressés au même lieu, date et heure. La municipalité de St-Anaclet ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions présentées.

MUNICIPALITÉ ST-ANACLET,
JOCELYN BELLANGER,
SECRETARIE-TRESORIER,
TEL: 723-2816



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada 901 Cap Diamant, chambre 266, 2e étage Gare Maritime Champlain, Anse au Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus. (Téléphone 694-3142) sur versement du dépôt exigible.

PROJET SPÉCIAL DE RELANCE ENTREPRISES

Appel d'offres 84Q-163P - POUR PÊCHES & OcéANS CANADA - Construction du quai ouest et services - GASCONS, Comté Bonaventure, (Québec).

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec, Montréal, Rimouski, Sept-Îles et Baie-Comeau, aux bureaux de Ministère à Montréal et Rimouski ainsi qu'au bureau de poste de Gascons, Que.

Date limite: le mercredi 29 août 1984

Dépôt: \$100

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Québec et sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à l'Administrateur finances et administration, Travaux publics-Canada, 901, Cap-Diamant, chambre 266, 2e étage Gare maritime Champlain, Anse au Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4K1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus. (Téléphone 694-3142) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'offres 84Q-164P — POUR PÊCHES & OcéANS CANADA — Améliorations portuaires (Construction d'un Brise-lames) — POINTE-BASSE, Iles-de-la-Madeleine, Comté Bonaventure, (Québec).

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec, Montréal, Rimouski, Sept-Îles et Baie-Comeau, aux bureaux de Ministère à Montréal et Rimouski, ainsi qu'aux bureaux de poste de Havre-Aubert, Cap-aux-Meules, Grande-Entrée, Havre-aux-Maisons, Pointe-au-Loup, Etang-du-Nord, Que.

Date limite: le mercredi 22 août 1984

Dépôt: \$100

ENTREPRISES

Appel d'offres 84Q-169P — POUR PÊCHES & OcéANS CANADA — Améliorations à la rampe de halage et au parc d'hivernage — HAVRE-AUX-MAISONS, I.M., Comté Bonaventure, (Québec).

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec et Rimouski, ainsi qu'aux bureaux de poste de Havre-aux-Maisons, Havre-Aubert et Grande-Entrée, I.M. (Québec).

Date limite: le mercredi 22 août 1984

Dépôt: aucun

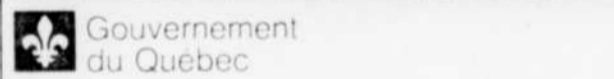
INSTRUCTIONS

Le dépôt aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Québec, et sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.



appel d'offres



Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Projet no 213(1)-213-845 — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Drouin, en la municipalité de la paroisse d'Herouville, municipalité régionale de comté de Memecan et circonscription électorale de Laviolette

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Trois-Rivières, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Arthabaska, Laviolette, Maskinonge, Nicolet, Saint-Maurice, Champlain et Trois-Rivières, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 1 000 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 500 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction de l'Administration des Contrats et de la gestion du budget, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4P3, tél. 643-2450.

Un versement de 5 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Projet no 7567-216-845 — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans la Descente de la Décharge du 3^e rang, en la municipalité de la paroisse de Saint-Marcel, municipalité régionale de comté des Maskoutains et circonscription électorale de Nicolet.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Trois-Rivières, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Arthabaska, Laviolette, Maskinonge, Nicolet, Saint-Maurice, Champlain et Trois-Rivières, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 1 000 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 500 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction de l'Administration des Contrats et de la gestion du budget, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4P3, tél. 643-2450.

Un versement de 5 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Projet no 8141-217-845 — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans les branches 2, 3 et 4 du cours d'eau Mac Donald, en la municipalité de Saint-Eustache, paroisse de Saint-Samuel, municipalités régionales de comté de Nicolet-Yamaska et d'Arthabaska et circonscriptions électorales de Nicolet et de Richmond.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans les régions de Trois-Rivières et de l'Estrie, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Arthabaska, Laviolette, Maskinonge, Nicolet, Saint-Maurice, Champlain, Trois-Rivières, Drummond, Johnson, Mégantic, Compton, Orford, Richmond, Sherbrooke et Saint-François, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 1 000 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 500 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction de l'Administration des Contrats et de la gestion du budget, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4P3, tél. 643-2450.

Un versement de 5 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Projet no 10261-219-845 — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Théo Vanasse et branche 1, en la municipalité de la paroisse de Saint-Bonaventure, municipalité régionale de comté de Drummond et circonscription électorale de Nicolet.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Trois-Rivières, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Arthabaska, Laviolette, Maskinonge, Nicolet, Saint-Maurice, Champlain et Trois-Rivières, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 1 000 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 500 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction de l'Administration des Contrats et de la gestion du budget, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4P3, tél. 643-2450.

Un versement de 5 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Projet no 10537-220-845 — Travaux au prix du kilomètre de longueur — Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Rang Saint-Pierre, en les municipalités des paroisses de la Visitation d'Yamaska et de Sainte-Monique, municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska et circonscription électorale de Nicolet.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires dans la région de Trois-Rivières, soit dans les circonscriptions électorales suivantes: Arthabaska, Laviolette, Maskinonge, Nicolet, Saint-Maurice, Champlain et Trois-Rivières, qui détient la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de 1 000 \$ émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de 500 \$ à l'ordre du Ministre des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction de l'Administration des Contrats et de la gestion du budget, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 4P3, tél. 643-2450.

Un versement de 5 \$ en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministre des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14h30, bureau de la Direction, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi, le 9 août 1984.

Ferdinand Ouellet
Sous-ministre

Service des achats du gouvernement

Projet	Description	Livraison
4387	4 157 litres à air	Duberger
Clôture de la soumission: 3 août 1984 à 15 h		
4381	impression de 2 000 000 de dépliants et de 2 000 000 de feuillets simples	Différents endroits
4382	impression de volumes, tirage de 500 à 5 000 copies 80 à 560 pages, format 4 1/2 x 6 1/2	Québec et Montréal
4383	impression de volumes, tirage de 500 à 5 000 copies 80 à 560 pages, format 5 1/2 x 7 1/2	Québec et Montréal
4384	impression de volumes, tirage de 500 à 5 000 copies 80 à 560 pages, format 5 x 8 1/2	Québec et Montréal
4385	impression de volumes, tirage de 500 à 5 000 copies 80 à 560 pages, format 7 1/2 x 9 1/2	Québec et Montréal
4386	impression de volumes, tirage de 500 à 5 000 copies 80 à 560 pages, format 8 1/2 x 11 1/2	Québec et Montréal
Clôture des soumissions: 8 août 1984 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Service des achats du gouvernement, Bureau des appels d'offres, 150 boulevard Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4, Tel. (418) 643-5438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à 1 heure et à la date indiquée. Le directeur général des achats, Jean-Claude Carreau

Ministère des Transports

Projet: 104-2602-4 — Réfection d'un pont au-dessus de la rivière Nouvelle, sur la route 132, dans la municipalité de Nouvelle, M.R.C. d'Avignon, comté de Bonaventure

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 5 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 13 000 \$ ou chèque visé: 6 500 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, téléphone: (418) 643-6825

OU Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5, téléphone: (514) 873-6061. La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9

Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mardi, 14 août 1984

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 398-0302-4 — Construction d'un hangar et électricité sur le quai de Port-Ménier, dans la municipalité de l'île d'Anticosti, M.R.C. de Minganie, comté de Duplessis

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 10 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 20 000 \$ ou chèque visé: 10 000 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, Ministère des Transports, 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, téléphone: (418) 643-6825

OU Service des Contrats, Ministère des Transports, 255, Crémazie est (1er), Montréal, Qué., H2M 1L5, téléphone: (514) 873-6061. La réception et l'ouverture des soumissions est faite à: 700, boul. St-Cyrille est (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9

Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mardi, 14 août 1984

Le sous-ministre, Pierre Michaud, ing.

Projet: 651-0903-4 — Terrassement, structure de chaussée, égout pluvial et béton bitumineux sur le Rang Bellevue nord dans la municipalité de St-Robert paroisse, M.R.C. du Bas-Richelieu, comté de Richelieu. Longueur de 0,660 km

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 10 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du Ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: 7 200 \$ ou chèque visé: 3 600 \$

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, Ministère des Transports, 7